

PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse
Un an fr. 10[»]—
Six mois » 5[»]50
Trois mois » 3[»]—
Pour l'Étranger le port en sus.

L'IMPARIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 C.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS (Arrivées de, Départs pour), ADMINISTRATION, and BUREAUX DE RÉDACTION. Includes dates from Du 1er Juin 1893.

— JEUDI 28 SEPTEMBRE 1893 —

La Chaux-de-Fonds

- Cazin-Club. — Réunion, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, Brasserie Krummenacher.
Club des Grabons. — Réunion, jeudi 28, dès 8 h. du soir, au local.
Société de gymnastique d'hommes. — Exercices, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.

La signature

Le Figaro recevait hier l'article suivant :
Loury, 23 septembre.

Je viens de lire le Mémoire présenté par M. Zola au Congrès des journalistes anglais sur l'anonymat dans la presse, et bien que partageant à ce sujet quelques-unes de ses idées, je voudrais cependant lui rappeler des faits et des souvenirs qui changent toute la base de son argumentation.

péché de voir et de connaître la transformation d'alors, je l'intéresserai peut-être en lui révélant la pensée secrète de la législation un peu oubliée de cette époque.

C'était sous la seconde République, en 1850. Il y avait eu, au lendemain de la secousse de février ainsi qu'au lendemain de toutes les perturbations sociales, un certain débordement de presse correspondant au désarroi des idées : et le parti conservateur syndiqué, comme on dirait aujourd'hui, par la fameuse réunion de la rue de Poitiers, en avait conçu quelque inquiétude.

Le gouvernement présenta à l'Assemblée nationale un projet de loi qui, s'inspirant de la vieille routine fiscale, élevait le cautionnement et rétablissait le timbre. Mais, au cours du débat, un amendement imaginé par deux membres de la droite, M. de la Boullie et M. de Tinguy, vint agrandir inopinément la question, en substituant à l'anonymat observé jusque-là dans la presse la signature obligatoire pour les articles de politique et d'économie sociale, auxquels M. Casimir Périer fit ajouter les articles où les personnes étaient discutées.

La pensée de M. Casimir Périer, en complétant l'œuvre de ses deux collègues, avait été de démasquer et de contenir l'insulteur qui diffame et outrage à l'abri de l'anonyme. Mais, quelle que fût leur intention commune d'atteindre et de diminuer l'action de la presse, aucun d'eux n'avait prévu que la disposition nouvelle portait beaucoup plus loin que le but visé, et que c'était une véritable révolution qu'elle allait inaugurer dans le journalisme.

Les journaux étaient si peu satisfaits de l'innovation qu'ils la combattirent à outrance, en qualifiant de « loi de haine » la loi qui voulait leur imposer la signature. Mais elle n'en fut pas moins votée en juillet 1850, à cent trente voix de majorité, et avec obligation d'être appliquée dès le mois d'août suivant.

On voit combien M. Zola se trompe quand il s' imagine que la signature a été ambitionnée, voulue, réalisée par la vanité française. « Toute la race est là, dit-il, dans le besoin de se battre au premier rang, à visage découvert, et dans la gloire qu'il y a aussi à jeter son nom en pleine lutte. »

Non, le journalisme n'a pas éprouvé ce besoin, n'a pas recherché cette gloire ; il l'a même repoussée comme un cadeau funeste, et quand il a fallu en venir à l'application, les écrivains n'y sont entrés qu'en rechignant, à la façon des baigneurs frileux qui répugnent à se jeter l'eau froide.

J'ai connu personnellement M. de La Boullie, méridional de beaucoup d'esprit, avocat éminent, et dont la parole fine et élégante avait marqué au barreau. J'ai eu occasion de causer avec lui de cette loi, attachée comme un mors au journalisme, et il ne m'a pas caché le mobile qui la lui avait inspirée. Mais la presse lui en fut si peu reconnaissante qu'elle le couvrit d'invectives et que les feuilles illustrées d'alors le vouèrent pendant des mois à la caricature.

Un journaliste alerte, Edmond Texier, ré-

pondit à ce besoin de curiosité en publiant tout de suite une monographie de chaque organe de la presse, avec la biographie rapidement crayonnée de ses rédacteurs ; et c'est ainsi que furent révélés certains noms, ignorés jusque-là de la masse et bientôt devenus célèbres.

John Lemoine, par exemple, était enfoui depuis 1840 dans la vieille maison des Débats, sans que sa brillante individualité fût soupçonnée au dehors. Et Prévost-Paradol eût-il conquis la gloire sans la loi des signatures ?

Je me souviens d'une aventure assez amusante. Le vénérable M. Laurentie, rédacteur en chef de l'Union monarchique, était de la vieille école ; il écrivait dans le style un peu démodé de la Restauration, et ses premiers articles, de forme doctrinale et pompeuse, lui attirèrent des railleries déplacées de la part de quelques journaux. Il s'en vengea spirituellement. Pendant plusieurs jours, ses articles eurent une allure plus sévère et plus haute encore que d'habitude. On le railla plus fort. — « Prenez garde ! se borna-t-il à riposter aux plaisantins : je vous ai textuellement servi du Bossuet, et c'est de lui que vous vous moquez ! »

C'était vrai ; il avait découpé quelques pages du Discours sur l'Histoire universelle, sans en changer un mot, et c'est cette prose de génie qui avait reçu les quolibets...

Peu à peu, on s'habitua à la pratique nouvelle ; le lecteur prit du goût pour certains écrivains ; il les rechercha comme on recherche au théâtre un tragédien ou une chanteuse.

Pendant une période, le journal a pu y perdre dans sa majesté collective et mystérieuse, tandis que le journaliste y gagnait dans sa glorification personnelle. L'œuvre d'ensemble se rapetissait pour servir de piédestal à des individus. C'est bien ce qu'avait calculé MM. de Tinguy et de La Boullie. Quand le journal, s'étaient-ils dit, sera tombé à ce niveau, quand l'organe imposant que la crédulité populaire croit rédigé par les sommités de l'esprit humain, apparaîtra à la foule désabâsée comme n'étant que l'opinion de X... ou l'écho de Z..., il perdra tout prestige et toute influence.

Mais les auteurs de la loi se sont trompés. Avec le temps, leur innovation s'est enracinée ; les réputations ont grandi en se multipliant, et le journalisme a retrouvé, dans un autre moule, toute son ancienne puissance, il faut même dire une puissance plus entraînante et plus irrésistible. On voulait le tuer, ou tout au moins l'énerver : on l'a simplement transformé ; et avec son outillage nouveau, il est devenu non seulement le quatrième pouvoir, mais la première force de l'Etat, puisqu'il est la force même de l'opinion publique.

Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Je ne l'examine pas ; mais je crois qu'il serait désormais difficile d'abolir la signature pour revenir à l'anonymat en matière de presse politique. La signature, jadis repoussée, est entrée dans les mœurs ; au lieu d'être une tare, elle est devenue un attrait ; et dans la société que nous ont faite la souveraineté populaire et l'élection à jet continu, elle a une incontestable raison d'être.

Le voile des vieux autels a été déchiré ; on veut voir les oracles face à face, et plus la société s'est morcelée et individualisée, plus chacun doit porter devant tous la responsabilité de ses paroles, de ses conseils, de ses actes. Le journalisme anonyme était contemporain du cens et d'un état social encore hiérarchisé. Le journalisme à signature, qu'on peut appeler si l'on veut l'hydre à cent têtes, est l'organe logique du suffrage universel. C'est la tribune où chacun monte ; c'est la borne où se hissent tous ceux qui veulent parler à la foule ; c'est l'instrument naturel de la démocratie moderne.

Ph. de GRANDLIEU.

Grand Conseil

Présidence de M. Fr. Soguel, président.

Fin de la séance de mardi

Après le discours de M. F.-A. Monnier, M. Soguel adresse à M. Cornaz l'expression de la reconnaissance du Grand Conseil pour les

services rendus par ce magistrat au canton de Neuchâtel. Il passe en revue les principaux actes de sa vie parlementaire et rappelle, entre autres choses, que nous lui devons le Code civil retouché, un Code pénal nouveau qui servira probablement de norme pour l'élaboration d'un Code pénal fédéral, enfin le Code de procédure pénale qui vient d'être adopté. Mais ce qui distingue surtout M. Cornaz et sur quoi l'honorable président du Grand Conseil insiste particulièrement, ce fut l'empêchement de ses vœux, l'élevation de ses pensées et, comme base de son caractère, une bonté et une bienveillance absolues.

Le Grand Conseil s'associe aux remerciements adressés à M. Cornaz par M. Soguel, en se levant unanime. C'est un moment solennel. Celui auquel cette démonstration s'adresse paraît très ému.

Puis l'ordre du jour reprend ses droits. Le Grand Conseil remplace M. William Bourquin, qui a démissionné de ses fonctions de suppléant du président du tribunal de la Chaux-de-Fonds par M. Albert Calame, avocat au dit lieu.

Il vote les conclusions d'un intéressant rapport tendant à accorder un subside de 5000 francs à l'institution de secours en faveur des jeunes filles suisses qui sont en passage à Vienne (Home suisse).

Il entend un intéressant rapport de M. Eugène Borel, rapporteur d'une Commission spéciale sur l'institution de salles d'arrêts disciplinaires, dont il a été question dans une précédente session et en vote les conclusions.

Il accorde — sur la proposition du directeur de justice — la grâce des époux D., qui ont déjà subi une partie de leur peine et que l'on pourra rendre ainsi à leur pays d'origine, l'Italie.

Il entend l'interpellation de M. W. Biolley, relative à l'interdiction de l'exploitation d'une carrière à Neuchâtel, par simple arrêté du Conseil d'Etat.

M. Cornaz répond à l'interpellateur en démontrant que le Conseil d'Etat a dû intervenir comme pouvoir administratif pour sauvegarder la vie des gens du quartier, et en déclarant qu'au surplus, certaines précautions ayant été prises, l'exploitation de la mine a été autorisée à titre provisoire jusqu'à ce qu'un recours adressé par le propriétaire de la carrière ait reçu sa solution.

Le Grand Conseil renvoie ensuite au Conseil d'Etat, pour examen, une pétition d'habitants du Val de Travers, demandant que l'Etat mette à l'étude la construction d'une voie ferrée des Ponts à Travers, cela concurremment avec l'étude du raccordement Chambrelin-Champ-du-Moulin.

Ce renvoi n'est pas voté sans opposition. M. Ducommun, député de Travers, aurait voulu que le Grand Conseil chargé de suite le Conseil d'Etat de faire faire l'étude de ce tracé, mais plusieurs orateurs ayant fait remarquer qu'il ne suffisait pas que quelques citoyens demandent qu'une étude de ce genre soit faite pour que le Grand Conseil soit tenu d'en voter les frais, c'est cette opinion qui a prévalu. Le Conseil d'Etat verra s'il y a lieu de proposer ultérieurement au Grand Conseil d'accorder un crédit pour l'étude proposée.

Le Grand Conseil apprend aussi avec plaisir, par un rapport que le Conseil d'Etat lui présente au sujet du Saignelégier-Chaux-de-Fonds, que le canton de Berne consent à ouvrir à cette Compagnie un crédit de 300,000 francs sans exiger d'hypothèque, tandis que, précédemment, le gouvernement bernois ne voulait accorder ses faveurs à ce chemin de fer que sous cette condition. Les démarches du gouvernement neuchâtelois ont donc produit bon effet et l'on pourra soutenir cette entreprise sans arrière pensée.

Deux pétitions, demandant l'une la création d'une paroisse protestante au Landeron, l'autre la reconnaissance de la paroisse catholique-romaine de la Chaux-de-Fonds comme paroisse officielle à côté de la paroisse vieille-catholique, pétitions appuyées par le Conseil d'Etat, sont renvoyées à une prochaine session.

Enfin le Grand Conseil entend la lecture : a. d'un rapport sur une subvention pour réparations au collège de Noiraigue ; b. d'un rapport à l'appui d'un projet de dé-

cret fixant le traitement du garde-pêche de la Basse-Réuse ;

c. d'un rapport sur une demande de crédit pour la construction d'un canal-égout à la caserne de Colombier ;

d. d'un rapport sur la délimitation des frontières entre les cantons de Berne et de Neuchâtel, le long de la Thielle.

Ces rapports sont déposés sur le bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, il ne reste plus qu'à procéder à l'assermentation de M. Monnier qui accepte les fonctions de conseiller d'Etat.

Cette assermentation a lieu selon le rite accoutumé. M. Monnier jure fidélité à la Constitution, aux lois et aux devoirs de sa charge, au milieu du silence solennel de toute l'assemblée qui reçoit, debout, le serment du nouveau conseiller d'Etat.

La séance est levée. La session est close.

Ed. STEINER.

P.-S. — Après la séance, un grand banquet a réuni, à l'Hôtel du Lac, MM. les grands conseillers, en l'honneur de M. Aug. Cornaz, ancien conseiller d'Etat et juge fédéral. Des discours de remerciements et d'adieux ont été échangés entre M. Cornaz et les représentants des divers groupes. On a particulièrement remarqué la cordialité avec laquelle M. Alfred Borel, représentant du groupe conservateur-libéral, s'est adressé à M. Cornaz. C'est M. G. Renaud qui a parlé au nom du groupe ouvrier. Je ne vous parle de cette cérémonie que par ouï-dire, n'ayant pas eu l'honneur d'y prendre part.

Ed. St.

Nouvelles étrangères

France. — Le calme est complet dans les bassins du Nord. La situation de la grève est inchangée. Les compagnies des mines de Lens n'acceptent pas l'invitation du juge de paix de recourir à une conciliation et à l'arbitrage, parce qu'ils ne peuvent pas soumettre à l'appréciation d'un arbitre une question d'ordre et de discipline intérieure.

— On constate à Mons une diminution importante du nombre des grévistes ; on prévoit la fin prochaine de la grève.

Il n'y a eu aucune descente dans le bassin d'Escarpelles. La situation reste stationnaire ; on constate cependant dans certains charbonnages une tendance à la reprise du travail. Quelques arrestations ont été opérées à Bruay pour entraves à la liberté du travail.

Allemagne. — Voici le texte des télégrammes qui ont été récemment échangés entre Guillaume II et le prince Bismarck :

Au prince Bismarck, à Kissingen

Guens, 19 septembre.

A mon grand regret, j'apprends à l'instant que Votre Altesse vient de passer par une maladie qui n'a pas laissé d'être grave. Mais, grâce à Dieu, on me fait savoir, en même temps, qu'une amélioration s'est produite et qu'elle continue. Je vous en exprime ma très vive joie.

En raison de la situation climatérique peu favorable de Varzin et de Friedrichsruh et désirant que votre guérison soit parfaite, je prie Votre Altesse d'établir sa demeure durant les mois d'hiver dans un de mes châteaux du centre de l'Allemagne.

Après en avoir conféré avec le grand-maitre de la cour, je ferai connaître à Votre Altesse le château le plus propre à cet effet.

GUILLAUME.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 32

POMPON

PAR

HECTOR MALOT

Casparis s'arrêta d'un geste amical : — Ne discutons pas la beauté de Pompon, cela pourrait nous entraîner loin ; ce que j'ai voulu dire c'est que ce préjugé de la couleur doit être sérieusement examiné et mûrement pesé ; mais ce n'est pas le moment, car, avant d'aborder cette question il y en a une autre plus importante encore : Pompon vous aime-t-elle et veut-elle se marier ? Voilà ce qu'avant tout il faut savoir.

C'est juste, dit Mme Jottral. — Mais vous, mon cher maître, demanda Jottral, approuvez-vous mon amour, je veux dire l'autorisez-vous et me la donnez-vous pour femme ?

Casparis resta un moment silencieux, embarrassé.

Une pensée égociste le serrait au cœur ; perdre cette petite Pompon, si gentille, qui était la joie de sa maison ; briser leur vie d'intimité à tous les quatre ; interrompre leurs promenades, ne plus la voir, ne plus l'entendre, était-ce possible ?

Mais ce n'était pas à lui qu'il devait penser, c'était à elle, à son bonheur, à son avenir. De quel droit s'opposerait-il à ce mariage, si elle-même le désirait ; qu'avait-il à lui offrir en échange ?

Ce ne fut qu'un éclair. — Pompon est maîtresse d'elle-même, dit-il, ce qu'elle voudra, je le voudrai.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Le prince Bismarck a répondu :

Kissingen, 19 septembre.

A Sa Majesté l'empereur allemand, à Guens,

Je remercie Votre Majesté, avec le plus profond respect pour la gracieuse expression de sa sympathie au sujet de ma maladie et de l'amélioration qui vient de se produire dans mon état. Je la remercie également de l'attention si flatteuse qu'elle a eue de vouloir aider à ma guérison en me procurant une demeure qui présente des conditions climatériques favorables.

Ma gratitude pleine de respect pour cette gracieuse intention ne sera nullement diminuée par la conviction que j'ai que mon rétablissement, s'il est dans la volonté de Dieu, me sera plus facile dans les lieux qui me sont familiers et au milieu de mon entourage habituel.

Mon affection étant de nature nerveuse, je crois, comme mon médecin, qu'un hiver que je passerai ainsi, tranquillement occupé à mes occupations habituelles, serait ce qui conviendrait le mieux pour ma guérison.

A mon âge avancé et alors que je souffre de troubles du système nerveux, me transporter dans une contrée nouvelle, parmi des personnes et des choses qui me sont étrangères, est plutôt à éviter.

Le professeur Schweningr se réserve d'exposer par lettre cette conviction, qui est la sienne comme la mienne, à Votre Majesté.

BISMARCK.

Les *Hamburger Nachrichten* déclarent que le prince Bismarck ne consentira jamais à être le simple conseiller des hommes d'Etat actuels, parce qu'il assumerait la responsabilité de leurs actes sans avoir le pouvoir de prévenir les fautes.

Angleterre. — L'association des chambres de commerce du Royaume Uni a tenu mardi, à Plymouth, une première réunion et en a tenu une seconde hier.

Le programme comporte 44 résolutions, dont les principales ont trait aux questions suivantes :

Les deux premières se rapportent à la question du Siam. L'assemblée demande au gouvernement d'empêcher que le commerce britannique au Siam ne souffre par suite d'une guerre, surtout en l'absence d'une déclaration de guerre. Elle invite le gouvernement à protéger les intérêts britanniques au Siam, tout en restant en paix avec tous les pays qui y ont aussi des intérêts.

La 3^e résolution conseille au gouvernement une politique plus entreprenante ; elle l'invite à pousser activement à l'achèvement du réseau des chemins de fer en Birmanie.

Les résolutions 12 et 13 ont rapport à l'arbitrage dans les conflits entre le capital et le travail.

La 15^e résolution blâme la législation nouvelle concernant la roupie d'argent aux Indes. Les résolutions 16, 17, 18, 19 et 20 sont en faveur de l'adoption du système décimal pour les poids, mesures et monnaies.

La 27^e demande la reconstitution de la marine de guerre.

La 33^e résolution réclame une enquête sur les moyens les plus propres à la formation des équipages pour la marine de guerre et la marine de commerce.

Chronique suisse

Militaire. — La *Feuille d'avis d'Aigle*, relève le fait, assurément étrange et choquant,

que le gardien des forts de Dailly est un Wurtembergeois nationalisé Américain, et que c'est ce personnage étranger qui refuse à des officiers suisses l'autorisation de visiter les travaux lorsqu'ils ne sont pas munis d'une autorisation expresse du Département militaire fédéral.

« Il y a, dit la *Feuille d'avis*, aux travaux de Dailly et de Savatan, trois contremaîtres de nationalité autrichienne et un ou deux de nationalité italienne ! C'est probablement à cela qu'il faut attribuer ce fait bizarre : d'officiers fédéraux devant demander à Berne l'autorisation de se promener sur les chantiers, afin de s'y voir surveillés par un Allemand ! »

L'exposition nationale suisse à Genève. — L'exposition sera ouverte le 1^{er} mai 1896 et close le 15 octobre de la même année. La durée des expositions temporaires, notamment pour les groupes de l'agriculture et de l'horticulture, sera fixée par un programme spécial.

La commission nationale décidera, en temps utile, si l'exposition d'électricité devra être transformée en exposition internationale.

Les produits exposés seront divisés en 47 groupes comprenant :

1. horlogerie ; 2. joaillerie, bijouterie, émailerie, orfèvrerie ; 3. instruments de précision et appareils scientifiques ; 4. industries de la soie ; 5. industries du coton ; 6. industrie de la laine ; 7. toilerie, lin, chanvre, jute et autres fibres textiles ; 8. broderies et linge ; 9. confection de vêtements ; 10. industrie du cuir ; 11. industrie du papier ; 12. industrie des tresses et tissus de paille ; 13. meubles et ustensiles de ménage ; 14. sculpture sur bois ; 15. articles de luxe et de fantaisie (quincaillerie et mercerie) ; 16. instruments de musique ; 17. éducation, instruction, littérature et science ; 18. enseignement professionnel ; 19. procédés de reproduction ; 20. cartographie ; 21. sociétés poursuivant des buts divers ; 22. sociétés et établissements de bienfaisance et d'utilité publique, économie sociale ; 23. industrie des hôtels ; 24. art moderne ; 25. art historique ; 26. photographie ; 27. matières brutes et leur première mise en œuvre ; 28. industries chimiques ; 29. machines ; 30. métaux ouvrés ; 31. art militaire ; 32. matériaux de construction ; 33. génie civil et travaux publics ; 34. matériel de transport et de communication ; 35. bâtiments et accessoires ; 36. céramique et ouvrages en ciment ; 37. hygiène et assistance publique, chirurgie, médecine ; 38. électricité industrielle ; 39. agriculture ; 40. horticulture ; 41. sylviculture ; 42. aliments, boissons et stimulants ; 43. club alpin ; 44. service d'incendie et de sauvetage ; 45. chasse et pêche ; 46. aquarium ; 47. navigation.

Les manœuvres dans le Jura. — La *Gazette de Lausanne* commence une série d'articles sur les manœuvres du II^e corps d'armée, qui s'ouvre par ces lignes :

« Cette année, il a été donné aux populations du Jura, de Bâle, de Soleure et d'Argovie de voir de près les bataillons de la Confédération. Elles habitent une contrée fort exposée. La route Porrentruy-Delémont-Bâle est, dans les deux directions, une route d'invasion. Les opérations d'une division couvrant Bâle contre un envahisseur devaient donc les intéresser au double point de vue des positions occupées et de la valeur des troupes chargées de les défendre.

» L'impression a été généralement bonne, croyons nous. Les foules considérables qui ont suivi les péripéties de la manœuvre du Bruderholz et qui, le lendemain, ont applaudi les III^e

la salade de barbe ; mais tout cela fut excellent, et le service fut fait gaiement par Adèle, aidée de Pompon.

— Quel doux intérieur, pensait Casparis, quelle bonne vie de famille.

VIII

Es-tu fatiguée ? demanda Casparis à Pompon, en montant en chemin de fer.

— Pas du tout.

— Tu marcherais bien à pied ce soir assez longtemps ?

— Tant que vous voudrez.

— Eh bien, au lieu d'aller jusque chez nous, nous descendrions à Auteuil et nous rentrerions par le bois de Boulogne.

— Quel bonheur.

Et elle sauta de joie : elle se serait promenée toute la nuit avec Casparis sans penser à la fatigue.

Quand, en sortant de la station d'Auteuil, ils entrèrent dans le bois, la lune venait de se lever, et, à travers les branches sans feuilles des grands arbres et des taillis, flottaient des vapeurs transparentes qui adoucissaient les contours des choses et noyaient les lointains dans une brume bleuâtre ; le ciel était pur, sans nuage, criblé d'étoiles pâles, dont la lumière de la lune éteignait l'éclat scintillant ; pas de vent, une douce température ; en tout, une belle nuit d'hiver, calme et lumineuse.

Ils marchèrent quelque temps côte à côte en silence ; Casparis réfléchissant à ce qu'il avait à dire ; Pompon regardant au loin les effets de la lumière argentée brillant sur les gazons et allant se perdre dans les brumes azurées qui emplissaient les larges allées du bois ; à vivre avec des artistes continuellement, à les écouter, à les accompagner, elle était devenue artiste elle-même, au moins par le sentiment, et elle s'intéressait aux choses de la nature que tant d'honnêtes gens ne voient même pas.

— Comment ne rencontre-t-on personne dans le bois la nuit, demanda-t-elle, c'est si beau ; cette solitude, ce silence, cette belle lune blanche, ce ciel bleu, ces vapeurs, cela ne dit-elle rien ?

— Tu vois

— Il est vrai qu'autrefois cela ne me disait rien

et Ve divisions défilant crânement sur la plaine de la Schützenmatte, près de Bâle, étaient visiblement frappées, nous dirons même surprises de les voir si alertes, si mobiles et si fermes. C'était en effet un fort beau spectacle et qui n'a pas surpris que les laïques. Bâle est à l'extrême frontière : on était venu du grand-duché, d'Alsace et de France pour voir le II^e corps d'armée. Beaucoup d'officiers des garnisons voisines, concédants mais sceptiques à l'arrivée, sont rentrés chez eux en se disant qu'ils avaient vu mieux que de la garde nationale.

» Avouons-le tout net : nous n'avions pas vu encore, en Suisse, des manœuvres d'ensemble aussi bien conduites et aussi bien exécutées, dénotant d'aussi sérieux progrès, en haut et en bas. Il faudrait bien peu de chose encore pour que cela fût tout à fait bon.

L'école d'hôteliers. — L'école professionnelle créée par la Société suisse des hôteliers s'ouvrira à l'hôtel d'Angleterre, à Ouchy, le 16 octobre prochain. Le nombre des inscriptions a dépassé le chiffre minimum d'élèves fixé, 22 élèves, dont 16 de la Suisse allemande, s'étant inscrits. L'école est un internat. Elle aura d'excellents maîtres, tant pour la partie théorique que pour la partie pratique. Comme nous l'avons déjà dit, une subvention de 4000 francs a été votée par la Société suisse des hôteliers pour l'école d'Ouchy.

La société se réunira le mois prochain à Neuchâtel. Elle discutera les questions suivantes : jours de repos des employés, abolition des pourboires, participation à l'exposition nationale de Genève. Il a été renvoyé à la commission administrative de la société une requête des sociétés d'étudiants, demandant que des réductions de prix soient accordées aux étudiants logeant dans les hôtels, comme cela a lieu dans les Alpes autrichiennes et allemandes. Le comité propose de ne pas faire paraître une nouvelle édition du livre d'adresse des hôteliers, vu un déficit de 1033 francs.

Les femmes à l'exposition de Zurich. — L'année prochaine, une exposition cantonale industrielle s'ouvrira à Zurich ; elle sera organisée de manière à ce que, non seulement les industries du canton de Zurich, mais celles de la Suisse entière puissent y être représentées.

Parmi ces dernières, on cherchera surtout à mettre en relief l'industrie domestique et les travaux féminins en tant qu'ils peuvent servir à des buts industriels.

Convaincu de la haute importance d'une exposition pareille, la Société d'utilité publique des femmes suisses cherche à appuyer de son mieux le comité central ; elle adresse un chaleureux appel à toutes les personnes qui seraient en mesure de contribuer à cette exposition. Le but de cette entreprise est d'éclairer, d'instruire, d'encourager ceux qui cherchent dans le travail le moyen de pourvoir à leur existence.

On désire surtout réunir tous les objets possibles confectionnés par des femmes, tels que lingerie, vêtements d'enfants, broderies à la main, dentelles, passementerie, articles de mode, fleurs artificielles, ouvrages en paille, objets d'ameublement ou de literie, produits de l'industrie de la soie (tissage, broderie), jouets d'enfants, poupées, etc., enfin les travaux artistiques : sculpture, peinture et dessin sur bois, en tant qu'il ne s'agit pas de subdivisions d'industries manufacturières, mais bien d'industries domestiques.

Si une exposition aussi variée, embrassant tous les domaines de l'activité industrielle des

non plus ; je vous dois cela, comme je vous dois tant de choses, comme je vous dois tout, la vie, ce que je suis.

— Alors tu es heureuse ?

— Ce n'est pas sérieusement n'est-ce pas que vous m'adressez cette question ?

— Pourquoi ne serait-ce pas sérieusement ?

— Parce que je serais alors bien coupable, bien ingrate de ne pas vous avoir dit, de ne pas vous avoir montré mon bonheur, — à vous si heureux de faire des heureux.

— Ne t'inquiète pas de cela, je n'ai pas voulu t'adresser un reproche, je sais que tu es heureuse, je le vois, tu me le montres et tu me le dis de toutes les manières, chaque jour, à chaque instant, dans tout ; ma question ne signifiait qu'une chose : es-tu aussi heureuse que tu peux l'être ? Ne désires-tu pas davantage ?

Elle marchait, regardant droit devant elle ; vivement elle se retourna du côté de Casparis et elle resta les yeux fixés sur lui, sans répondre, cherchant à comprendre ce qu'il y avait, tout ce qu'il y avait sous cette demande.

Mais malgré la clarté de cette belle nuit lumineuse, elle le voyait mal et ne pouvait pas lire dans les yeux qu'il avait, lui aussi, tournés vers elle, et qui réfléchissaient la lumière sans se laisser pénétrer.

— Tu n'es plus une petite fille, continua Casparis, tu es une grande fille, c'est à dire une jeune fille ; et ce qui a pu te rendre pleinement heureuse quand tu étais une enfant, n'est peut-être plus suffisant pour la jeune fille que tu es devenue, pour la petite femme intelligente et tendre que tu es, la petite femme de tête et de cœur.

Ce fut au tour de Casparis de la regarder, mais elle avait baissé les yeux et les tenait fixés à trois pas devant elle, et il ne la voyait que de profil, la tête droite, les bras serrés contre le cœur.

Il resta un moment embarrassé : la situation était délicate pour lui, difficile aussi ; il n'était nullement préparé au rôle de père, et c'était un rôle qu'il remplissait en ce moment, car il ne se sentait pas le père de Pompon.

(A suivre).

« Femmes, peut seule conduire au but et donner un aperçu de ce qui se fait et de ce qui reste à faire, seule aussi elle rendra possibles une amélioration et un progrès. »

Les formulaires d'inscription sont fournis par le bureau de l'exposition, 10, Waldmannstrasse, Zurich, et par M^{me} Corodi-Stahl, Zurich III. Ils doivent être remplis avant le 30 septembre et expédiés aux adresses ci-dessus.

JULIA ALPINULA

Il nous revient de tous côtés que l'affluence sera considérable aux représentations de *Julia Alpynula*, samedi et dimanche prochains. Le Jura-Simplon organise sur ses lignes des trains spéciaux pour Avenches.

Un fait que nous tenons à relever, c'est que le drame de M. Ribaux appartient à la Société pour le développement d'Avenches, et ne sera joué exclusivement que sur le théâtre romain de cette ville. Il ne faut donc pas se leurrer de l'espoir de le voir dans d'autres villes.

Nous ne doutons pas qu'un nombre considérable de nos lecteurs ne tiennent à y assister.

Nouvelles des cantons

BERNE. — L'*Einwohner Verein* de Berne, dans une assemblée tenue à Neueneegg, a voté des remerciements au gouvernement bernois pour son attitude énergique vis-à-vis des fauteurs de désordres lors de ces derniers troubles. L'assemblée a résolu ensuite d'examiner ultérieurement si l'on ne pourrait obtenir par voie d'initiative fédérale, une sécurité plus complète pour la famille et la propriété.

— On écrit de Berne à la *Revue* : La commission spéciale chargée de l'examen de l'avant-projet du Code pénal fédéral s'est ajournée à lundi prochain. Elle n'a pas encore abordé la question de la peine de mort, qui constitue une des grosses difficultés pour l'entente. En effet, on ne comprend pas un Code fédéral qui passerait outre cette grosse question qui occupe depuis des siècles les philanthropes, les penseurs, les criminalistes et les hommes d'Etat. On n'assume qu'il sera proposé d'abandonner la chose aux cantons; en ceci, on serait d'accord avec la Constitution révisée en 1879. Si on procédait ainsi, ce qui n'est guère probable, on enlèverait à un code tout caractère d'intérêt général, on sanctionnerait un état de choses anormal, et on se reconnaîtrait impuissant à statuer sur un principe. Si par contre on s'occupe de la peine de mort pour l'abolir, on court au devant d'une forte opposition, qui s'est manifestée il y a 14 ans dans les circonstances que l'on sait. Le danger, c'est qu'alors il faudra modifier l'article constitutionnel et rétablir celui de la Constitution de 1874: « La peine de mort est abolie ». Si on maintient l'expiation suprême dans le Code, on lui crée d'emblée des adversaires qui ne voudront pas rendre cette peine obligatoire, alors que les cantons ne se sont pas empressés à la rétablir. De toute façon, la question de la peine de mort sera difficile à résoudre. Notre illustre et regretté chef du département de la justice ne se dissimulait pas combien la question était délicate: il l'envisageait même comme impliquant le sort du Code.

ZURICH. — Une scène pénible s'est passée la semaine dernière à Schlieren. Un agriculteur de ce village se servait d'un moteur à vapeur pour actionner sa machine à battre le blé. Le moteur était placé sur la route, dont il encombrait presque toute la largeur. Or, un détachement de dragons, en service à Zurich, manœuvrait dans la contrée, et voulait passer. Le lieutenant qui commandait le détachement ordonna au paysan de déplacer le moteur. L'autre refusa, alléguant qu'il restait assez de place pour que les dragons pussent continuer leur route.

Le lieutenant fit mettre pied à terre à ses hommes, et ceux-ci se frayèrent de vive force un passage, en bousculant la machine et en menaçant de la crosse de leur mousqueton les habitants du village qui étaient accourus à l'aide de leur concitoyen.

FRIBOURG. — Une coutume qui tend à disparaître régnait encore près de Fribourg, dans la Commune de Cottens. Les bourgeois de Cottens possèdent peu de biens en propre. Mais la commune a un domaine de cent arpents, que tous les vingt ans elle partage entre ses bourgeois, avec jouissance exclusive du lot durant les vingt années suivantes. Un nouveau partage aura lieu cette année, et la commune est rentrée provisoirement en possession de son bien. Elle en profite pour opérer, entièrement à ses frais, de grands travaux de drainage, car le terrain est assez marécageux.

VALAIS. — La commune d'Ulrichen a reçu l'ordre du gouvernement de faire démolir immédiatement l'église du village et de la faire reconstruire. L'église en question est toute neuve. Elle a été bâtie il y a une quinzaine d'années. Mais on l'avait construite d'une manière si légère et avec de si mauvais matériaux, que les murs étaient coupés de profondes lézardes et menaçaient ruine.

— Le 23 courant, à Vernayaz, des ouvriers pénétrant dans la mine d'anthracite de Manz,

crurent s'apercevoir d'émanations gazeuses. Par précaution, il assujettirent une torche au bout d'un long bâton, mais à peine avaient-ils fait quelques pas en avant qu'une explosion se produisit. Trois ouvriers ont eu de graves blessures aux mains et à la tête; les cheveux et la barbe ont été brûlés. La vie des blessés n'est cependant pas en danger.

Chronique neuchâteloise

*** Le Locle.** — Un incendie a éclaté hier soir, mercredi, vers 7 heures, dans les combles d'une maison de la rue de la Côte, au Locle. En peu d'instants, le toit entier était en flammes; mais grâce aux secours des pompiers arrivés promptement, on put se rendre maître du feu sans trop de peine et protéger la maison mitoyenne. La disette d'eau a seulement retardé la défense, qui d'ailleurs a été fort bien conduite.

Les dégâts sont assez importants, le toit ayant brûlé entièrement. Sauf ce qui se trouvait dans les bûchers et chambres-hautes, tout le mobilier a pu être sauvé.

On ignore encore la cause du sinistre. — La paroisse catholique du Locle voit partir son curé, M. le Dr Vermot, qui la quitte pour desservir la cure catholico-romaine de la Chaux-de-Fonds, en remplacement de M. Conus, appelé à l'université de Fribourg.

Chronique locale

*** Gymnastique.** — On nous écrit : La Société de gymnastique l'*Abeille* a dû, pour cause de mauvais temps le 24 écoulé, renvoyer son concours local au dimanche 1^{er} octobre. C'est regrettable, vu que d'autres sociétés ont aussi projeté des sorties pour cette date, mais chacun comprendra la décision de l'*Abeille*, car la Halle de gymnastique lui est dévouée tous les 15 jours, et en cas de mauvais temps, c'est le 1^{er} octobre qu'elle peut l'occuper, à moins de renvoyer au 15, date par trop tardive pour une fête de ce genre.

La saison étant très avancée, le choix n'est pas possible, et je comprends que cette section veuille profiter du beau temps; le programme reste le même et bien des distractions seront la récompense des personnes qui dirigeront leurs pas du côté de chez l'ami Caron, toujours affable et où l'on trouve de bonne consommation.

*** Bienfaisance.** — Le Comité des soupes scolaires a reçu avec beaucoup de reconnaissance d'un frère d'une sœur à l'étranger la jolie somme de fr. 30. (Communiqué).

Dernier Courrier et Dépêches

Londres, 27 septembre. — Le *Times* publie une dépêche datée du 15 septembre annonçant que des inondations désastreuses se sont produites dans le district d'Yesso (Japon). Des milliers de maisons sont détruites, un grand nombre de personnes ont péri. Les dégâts sont énormes. Une masse de terrain, détachée d'une montagne, a enseveli plusieurs maisons contenant cinquante personnes. Le temple fameux de Hongwangi a été détruit par un incendie.

Londres, 27 septembre. — Les maisons financières de Londres refusent des dépêches portant des ordres pour Rio-de-Janeiro disant que le bombardement est si sérieux que les banques sont probablement toutes fermées.

Vienne, 27 septembre. — Le *Neues Wiener Tagblatt* reçoit de Chicago un télégramme que nous reproduisons sous toutes réserves et d'après lequel un ouragan formidable aurait causé d'affreux dégâts à l'exposition. La galerie vitrée de l'exposition des Beaux-Arts aurait été brisée et un grand nombre de tableaux gravement endommagés. Les dégâts seraient terribles, surtout dans les sections hollandaise et russe. Un grand nombre de personnes auraient été blessées.

Service de l'Agence Dalziel.

Berne, 28 septembre. — Outre les membres du Conseil national, les électeurs suisses auront à élire le 27 octobre les jurés fédéraux nommés pour une période de six ans.

— Le Conseil fédéral invite les cantons à soumettre le vermouth au régime des boissons spiritueuses.

— La Banque de Saint-Gall a été autorisée à porter son émission de 12 1/2 à 13 1/2 millions de francs.

— Le Département militaire a été autorisé à faire vendre, sur la place d'armes, aux deux tiers du prix d'achat, le tiers des approvisionnements d'habillements de laine achetés en 1886 et 1887. Les objets consistent en bas, ceintures et gants. Le produit de cette vente est destiné à renouveler les approvisionnements.

— La vérification des signatures des initiales du droit au travail en a établi le chiffre à 52,387, dont 147 non valables.

— Le bureau international de la paix publie une résolution signée de onze membres du bureau, parmi lesquels MM. Frédéric Passy et Emile Renard pour la France, Mazzoleni pour l'Italie, invitant les amis de la paix en France

et en Italie à s'efforcer de maintenir les meilleures relations entre les deux peuples, les engageant à former des comités permanents composés de Français et d'Italiens, pour solliciter la presse de travailler à apaiser les conflits, surtout entre ouvriers.

Paris, 28 septembre. — M. de Mohrenheim ira à Toulon seulement si M. Carnot y va lui-même. Il est probable que l'escadre russe sera reçue par le ministre de la marine et le général Borius, représentant le président.

C'est seulement en prenant congé de l'amiral Avellan que M. Carnot annoncerait sa visite à Toulon.

Prague, 28 septembre. — Hier, des scènes violentes se sont produites dans le conseil municipal entre les Vieux et les Jeunes Tchèques, ces derniers accusant le bourgmestre vieux-tchèque d'avoir réclamé le petit état de siège.

Rio-de-Janeiro, 28 septembre. — L'état de siège a été proclamé pour 15 jours. Le congrès a clos sa session. Les insurgés se sont emparés de Rio-Grande.

Buenos-Ayres, 28 septembre. — Le colonel Espina a été condamné par un tribunal de guerre et sera fusillé. Les insurgés de Santa-Fé ont été mis en déroute et leurs chefs ont été faits prisonniers.

Paris, 28 septembre. — Le *Figaro* dément toutes les récentes informations publiées sur l'attitude des carlistes en Espagne. Il annonce la prochaine apparition d'un manifeste du prétendant.

Rome, 28 septembre. — L'escadre anglaise arrivera à Catane le 11 octobre pour 5 jours. L'amiral anglais demande qu'on évite toute fête officielle.

Il y a eu hier à Palerme 24 cas de choléra et 11 décès, à Livourne 33 cas et 16 décès.

Edimbourg, 28 septembre. — M. Gladstone a parlé dans un meeting sur les réformes projetées spécialement par le gouvernement sur la question des mines. L'orateur a traité la Chambre des Lords d'assemblée irresponsable, dont les votes ne doivent pas décourager les partisans du *home rule*.

Barcelone, 28 septembre. — Le maréchal Martinez Campos est alité. Il souffre d'une fièvre violente à la suite de ses blessures.

Lens, 28 septembre. — Toutes les réunions de mineurs, qui ont eu lieu hier dans la soirée, ont voté à l'unanimité la grève à outrance.

Rome, 28 septembre. — On a doublé le nombre des ouvriers de la manufacture d'armes de Terni, qui produisent maintenant 400 fusils par jour.

Catane, 28 septembre. — Le sequestre a été mis sur plusieurs mines de soufre dont les propriétaires n'ont pas pu payer la surtaxe de l'industrie. Ces mesures de rigueur mettent dans la misère des milliers d'ouvriers, qui vont à Lestara et dans les autres villes demander l'aumône. On craint des troubles.

Vienne, 28 septembre. — La *Nouvelle Presse Libre* commentant les distinctions accordées à des officiers autrichiens par l'empereur d'Allemagne, et notamment la nomination de l'archiduc Albert au grade de maréchal prussien, dit que l'entente entre l'Allemagne et l'Autriche, politiquement complète, est devenue plus intime au point de vue militaire, ce qui est une garantie de paix.

Rome, 28 septembre. — Le roi Humbert a envoyé au roi de Wurtemberg la grand collier de l'ordre de l'Annonciade, en témoignage d'amitié et en signe de reconnaissance pour l'accueil fait au prince de Naples.

Paris, 28 septembre. — C'est le 22 octobre qu'aura lieu le déjeuner offert par le ministre de la guerre aux officiers russes. Ceux-ci se rendront ensuite au Champ de Mars, où ils assisteront à un carrousel. Le général Sausier recevra ensuite l'amiral Avellan et ses officiers à l'Ecole militaire. Le soir, banquet populaire de 2500 couverts, représentation au Dôme central et feux d'artifice.

Hongkong, 28 septembre. — Le district de Chingon a été ravagé par une terrible inondation. 700 personnes ont disparu, 350 cadavres ont été retrouvés jusqu'ici.

Madrid, 28 septembre. — M. Sagasta, au cours d'une promenade, s'est fracturé le péroné droit. Il a été l'objet d'une grande manifestation de sympathie.

Chicago, 28 septembre. — Hier, à la Bourse du Commerce un individu a tiré 6 coups de revolver. Il a tué 1 personne et blessé plusieurs autres. On le croit aliéné.

Extrait de la Feuille officielle

Faillites

Ouvertures de faillites

Collaud, Auguste, fermier, rière Boudry. Date de l'ouverture de la faillite: 20 septembre 1893. Première assemblée des créanciers: mardi 3 octobre, à 2 heures après midi, à l'hôtel de ville de Boudry. Délai pour les productions: 24 octobre.

Succession répudiée de Vaucher, Henri-Louis, quand vivait journalier, domicilié à Bevaix. Date de l'ouverture de la liquidation: 21 septembre 1893. Première assemblée des créanciers: mercredi 4 octobre, à 2 heures

après midi, à l'hôtel de ville de Boudry. Délai pour les productions: 4 octobre.

Tutelles et curatelles

A la demande de dame Cécile née Peytieu, veuve de Henri-Théophile Matthey-Henry, la justice de paix du Locle lui a nommé un curateur de son choix en la personne du sieur G.-Gél. Renaud, notaire au Locle.

Publications matrimoniales

Dame Anna-Maria Brunner née Zahnd, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée devant le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds contre son mari, Brunner, Jacob, tailleur de pierres, dont le domicile actuel est inconnu.

Publications scolaires

Ponts-de-Martel. — Institutrice de la classe mixte de Martel-Dernier. Traitement: fr. 900. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 1^{er} novembre. Examen de concours: le 18 octobre. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 14 octobre, au président de la commission scolaire.

Ponts de-Martel. — Institutrice de la classe mixte du Joratel. Traitement: fr. 900. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 1^{er} novembre. Examen de concours: le 18 octobre. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 14 octobre, au président de la commission scolaire.

Planchettes. — Institutrice de la classe mixte mi-enfantine. Traitement, fr. 900, plus la haute-paie légale. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 16 octobre. Examen de concours: le 14 octobre, à 9 heures du matin. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 12 octobre, au président de la commission scolaire.

Loges. — Institutrice de la classe mixte. Traitement: fr. 900, plus la haute paie légale. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 1^{er} novembre. L'examen de concours sera fixé ultérieurement. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 12 octobre, au président de la commission scolaire, à Fontaines.

COLONNE MÉTÉOROLOGIQUE

LA CHAUX-DE-FONDS

Dates	Baromètre			Thermomètre		
	8 h. mm.	Midi mm.	5 h. mm.	8 h. m. Degrés Centigrades	Midi	5 h. m.
Septem. 21	673	678	678	+11	+13	+16
» 22	675	675	675	6	11	13
» 25	679	680	679	2	11	13
» 26	678	679	678	6	10	10
» 27	680	682	680	5	10	8
» 28	680	682	680	8	13	9

Les hauteurs de 650 millimètres correspondant à tempête, 660 mm. à pluie, vent, 675 à variable, 685 à beau et 705 à très sec.

BANQUE FÉDÉRALE, Chaux-de-Fonds (Société anonyme)

COURS DES CHANGES, le 28 septembre 1893.

	TAUX de l'escomp.	Cours de banque		Trais m&rs	
		demande	offre	demande	offre
France.....	2 1/2	100.08 1/2	100.13 1/2
Belgique.....	2-3/4	99.95	99.97 1/2
Allemagne.....	5	124.	124.05
Hollande.....	5-5/8	99.05	99.15
Vienne.....	5	199.75	199.75
Italie.....	5	89.25	89.50
Londres.....	3 1/2	25.23 1/2
Londres.....	3 1/2	25.23	25.23
Russie.....	5	2.57
BBanque Française... p. 100	400.
BBanque Allemande... p. 100	474.
20 Mark or..... p. 100	24.80
B-Banque Anglaise... p. 100	25.30
Autrichiens..... p. 100	199.75
Roubles..... p. 100	2.57
Dollars et coup.... p. 100	5.16 1/2
Napoléons..... p. 20 fr.	100.10

Escompte pour le pays 4 %
Tous nos prix s'entendent pour le papier bancaire et ne sont valables que pour le jour de leur publication, sous réserve de variations importantes.

Nous donnons tous nos soins aux ordres de Bourse qui nous sont confiés.

Nous donnons, sans frais, des délégations à trois jours de vue sur nos Comptoirs en Suisse, Berne, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, St-Gall, Sion et Zurich, et des chèques au cours du jour sur notre Succursale de Paris.

GETTINGER & Co, Centralhof, ZURICH
expédition franco aux Particuliers Etoffe suffisante: (14)
à un Pantalon de monsieur pour fr. 2.95 | Echan-
à un Habillemeut de monsieur pour fr. 7.85 | tillons
à un Habillemeut de garçon pour fr. 4.95 | franco.

Il arrive très fréquemment que l'on nous demande l'indication d'adresses concernant des annonces qui portent la mention:

« S'adresser sous initiales... »

Afin d'éviter toute démarche inutile, nous rappelons que dans ce cas, l'on doit adresser les offres par écrit au bureau du journal, en indiquant sur l'enveloppe les initiales ou chiffres mentionnés dans l'annonce. Nous transmettons ensuite à nos commentants les offres qui nous sont parvenues.

Administration de L'IMPARTIAL.

L'Impartial est en vente tous les soirs, dès 7 heures, à l'épicerie Yonner, rue de la Ronde 18.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

Avis officiels
DE LA
Commune de la CHAUX-DE-FONDS
Foire au bétail

Le Public est avisé que la sixième foire au bétail de l'année se tiendra à la Chaux-de-Fonds le **MERCREDI 4 Octobre 1893.**

12206-2 Direction de police.

Enchères publiques

Samedi 30 septembre 1893, à 9 heures du matin, il sera vendu au domicile du citoyen **JOSEPH STÜDER,** lithographe, rue **Jaquet-Droz 47,** en ce lieu :

Une machine à lithographier de Niel et Valuet.

La vente aura lieu au comptant et conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La Chaux-de-Fonds, le 27 Sept. 1893.
12316-2 Office des poursuites.

ENCHÈRES PUBLIQUES

Samedi 30 septembre 1893, dès 1 heure après midi, il sera vendu au domicile du citoyen **AUGUSTE WENGER,** agriculteur, à Pouillierel, sur les Planchettes :

Une vache rouge et blanche, âgée de 6 ans 11 mois, deux génisses rouges et blanches, âgées de 10 mois, une dite rouge et blanche, âgée de 3 mois 20 jours, une dite rouge mottée, âgée de 7 mois 20 jours, une brebis brune et deux agneaux.

La vente aura lieu au comptant et conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La Chaux-de-Fonds, le 27 septemb. 1893.
12325-3 Office des poursuites.

VOYAGEUR

Un jeune homme, Suisse allemand, exempté du service militaire, bien au courant de tous les travaux de bureau et de la tenue des livres en partie double, cherche une place de **commis ou voyageur,** de préférence dans une maison d'horlogerie.

Adresser les offres sous chiffres **J. S. 12139,** au bureau de l'IMPARTIAL.
12189-2

A louer

pour **St-Martin 1893** et **Saint-Georges 1894** de très beaux **APPARTEMENTS** de 3 pièces, avec dépendances, lessiverie et jardin. Disponible dès maintenant au premier étage de 3 pièces avec balcon, ainsi que deux locaux pouvant servir pour magasins. Le tout situé dans le **Nouveau Quartier.** — S'adresser rue de la Paix 15, au rez-de-chaussée.
11702-18

Elixir du VRAI SAVOYARD

Liqueur fine stomacique, médaillée. Seule vraie chez **A. CABÉT,** négociant en vins et vermouth, route de Carouze 74, GENEVE. 6948-15

Dépôt de la Société Laitière des Alpes Bernoises, à **Stalden (Emmenthal).**

LAIT STÉRILISÉ
Beurre centrifuge

en pains de 100 et 200 grammes, Au magasin de **COMESTIBLES**
Ch. SEINET
12162-2 10, Place Neuve 10.

On demande à acheter d'occasion

une porte de palier, double, vitrée, en bon état, mesurant environ 2 m. 30 de largeur. — S'adresser à **M. G. Hildbrand,** menuisier, rue de la Demoiselle 5. 12158-2

MAGASIN D'HORLOGERIE à Neuchâtel

à remettre de suite. — Pour les conditions, s'adresser au magasin **VICTOR LOMB,** route de la Gare 3, à **Neuchâtel** 11802-4

A LOUER

pour **St-Martin** prochaine un bel appartement au n° 18 de la rue de la Charrière, de 3 chambres, au soleil levant. Prix 500 fr. — S'adresser rue de la Charrière 1, au 2^e étage. 11688-4

Commerce à remettre

Un commerce de pension à la ration jouissant d'une très bonne clientèle, est à remettre pour **Saint-Martin 1893.** Conditions avantageuses. — S'adresser rue du Parc 33, au 1^{er} étage. 12243-5

RAISINS

Raisins tessinois rouges (américains) 3 saisons ensemble, d'env. 13 k. franco contre remboursement, à 4 fr. 12082-9
x-2347-Lg. **NOTARI & Co, Lugano**

A la Cité Ouvrière
17, r. de la Balance - r. de la Balance 17
CHAUX-DE-FONDS

A l'avantage d'aviser le public et sa nombreuse clientèle de la ville et du dehors, que le choix
d'Habilllements et Pardessus d'automne et d'hiver
est au grand complet pour hommes, jeunes gens et enfants. Confection très soignée, **prix exceptionnellement avantageux** et comme nulle part.

Aperçu de quelques prix ;

HABILLEMENTS drap d'hiver, doublé chaudem. dep. fr.	25 à 35
COMPLETS drap haute nouveauté,	38 à 55
VÊTEMENTS COMPLETS de cérémonie,	50 à 60
PARDESSUS d'automne et mi-saison,	15 à 25
PARDESSUS très soignés doublés chaudement,	35 à 48
Grandes séries de PANTALONS en tous genres,	5 à 12
PANTALONS drap fantaisie, coupe élégante,	14 à 23
Grand choix de Manteaux de pluie, tissu imperm.,	35 à 45
PELERINES de chasseurs, avec capuchons,	14 à 30

Grand choix de GILETS DE CHASSE

SPENCERS laine pour hommes,	depuis fr. 5, 7 à 15
Grand assortiment de COSTUMES D'HIVER,	
nouveaux genres pour enfants,	7, 10 à 18
PARDESSUS et PELERINES avec capuchons,	9, 12 à 15
CHEMISES blanches et couleurs,	2, 3 à 4,50
MANTEAUX-FLOTTEURS pour hommes, jeunes gens et enfants.	

Prix très avantageux.

Manufacture de fournitures d'horlogerie
Victor DONZELOT
Porrentruy
Usine Hydraulique à Courfaivre (Jura Bernois).

Fabrique spécialement :

BALANCIERS dardène, nickel et Plats dorés.
ASSORTIMENTS à cylindres, toutes qualités.
PIERRES grenat et rubis, pour échappement et finissage.
PLAQUES serties, grenat et acier incassable.
CONTRE-PIVOTS, grenat, rubis, vermeil, etc. tous genres.
AIGUILLES heures, minutes et secondes, tous genres.
GOUPILLES nickel et laiton, pour boîte et cuvette.
POUSSETTES nickel et laiton, pour emboitage.
CHEVILLOTS ronds et carrés. **VIS** en tous genres.
VIROLES pour spiraux, fendues et tournées, finies.
CHAPEAUX de grande moyenne avec et sans oreille.
CLEFS DE RAQUETTES, fendues et non fendues, etc.

Expéditions promptes et soignées.
Album, Prix courant et échantillons franco, à disposition.

VENTE EN GROS

Mon usine de Courfaivre, jouissant des moyens de fabrication les plus rapides et les plus perfectionnés pour la production en grand et à bon marché me permet de livrer mes marchandises à des prix défiant toute concurrence.
Afin d'éviter toute confusion, prière de s'adresser exactement à M. Victor DONZELOT, à Porrentruy, ou à son dépositaire-correspondant.

E. VURPILLAT, rue Léopold Robert 46.
Chaux-de-Fonds

Avis aux Consommateurs de Gaz

Reçu un beau choix de **Lustres à Gaz, Lampes à Gaz** pour salle à manger, **Réchauds à Gaz** en tous genres (derniers modèles), en outre le magasin est toujours bien assorti en : **Quinquets à Gaz, Tuyaux caoutchouc, Tubes, Becs à Gaz** en tous genres. — **Globes Abajour** et tous les articles se rattachant à cette branche.

Nouveauté du jour ! GAZ ARDENT recommandé spécialement pour bureaux, **Quinquets** pour comptoirs, etc. **50 %** d'économie de gaz sur n'importe quel bec et ne fournissant aucune chaleur. 12173-9

Installations de Conduites de gaz.
S. BRUNSCHWYLER, rue de la Serre 40.

M. le D^r FAURE
25, rue du Parc 25,
est de retour du service militaire.
Téléphone. 12195-5

APPARTEMENT

Pour cause imprévue, à louer pour fin octobre ou **Saint-Martin 1893, à prix réduit,** un bel appartement de 3 pièces, parquets et corridor fermé, situé au centre des affaires. — S'adresser rue **Léopold Robert 7,** au 3^e étage. 12274-9

Représentation pour la
HOLLANDE

Un jeune homme, Hollandais, représentant d'une maison d'horlogerie en gros, ayant voyagé **avec succès 6 ans,** dans toute la Hollande, et très aimé de sa clientèle, désire changer et demande à représenter des **fabriants de montres (premières maisons)** pour la vente aux horlogers et bijoutiers. Succès est assuré. — Adresser les offres avec conditions et en indiquant le genre des articles et leurs prix, sous initiales **H. O. L. 12197,** au bureau de l'IMPARTIAL. 12197-2

REMONTAGES. Une maison cherche à entrer en relations avec des ateliers pour remontages 18 lig. bascules, cylindre. Ouvrage en série. Paiement comptant. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11888-2

A louer
pour **Saint-Martin** prochaine :

Rue Jean-Richard 27, un deuxième étage composé de 5 chambres, cuisine, corridor et dépendances.
Rue de la Demoiselle 100 et **102,** plusieurs logements de 4 et 4 chambres, cuisine, corridor et dépendances.
S'adresser à **M. ALBERT BARTH** rue Jean-Richard 27. 11841-8

A louer à ST-IMIER

beau et grand **Magasin,** situé dans une rue très fréquentée, avec grandes vitrines, 2 chambres, cuisine et dépendances. Eau installée. Loyer fr. 700. — S'adresser à **G. Tissot-Balmer, St-Imier.** 11853-5

CUISINE POPULAIRE
Avertissement

Il arrive assez fréquemment que des enfants envoyés à la Cuisine Populaire pour acheter le vin destiné à la famille, vont, afin de profiter pour eux de quelques centimes, se fournir ailleurs où ce vin leur est offert à meilleur compte. Les parents le croyant pris à la Cuisine Populaire, et le trouvant mauvais, le retournent. De là, refus à la Cuisine de le reprendre, puisqu'il ne provient pas de ses caves.

Nous donnons ce détail pour avertir les parents à veiller sur ce point, et déclarons ici que le vin de la Cuisine Populaire est toujours identiquement de la même qualité et toujours à **50 ct.** le litre.

Pour que les parents soient certains que leur vin vient directement de la Cuisine, un remède au mal serait d'acheter quelques jetons à l'avance ; ainsi les enfants ne pourraient plus abuser de leur confiance et ces réclamations cesseraient par le fait.

Dernière réflexion : que ce soit des enfants ou des grandes personnes qui se présentent à la Cuisine pour les achats, ils sont tous servis indistinctement, avec conscience et loyauté.
12252-5 **Le Comité.**

Cours de danse et de tenue
DE 12242-2^r
U. MATHEY-GENTIL
Cours pour adultes.
Cours pour enfants.
Cours spéciaux pour familles.
Ouverture le **17 Octobre.**

Renseignements et inscriptions au magasin de musique de **M. Léopold Beck.**

Mouvements. A vendre 160 mouvements cyl., rem. 14 3/4 lig., sav., secondes, échappements faits **Finissages Robert.** — S'adresser au rez-de-chaussée, rue **Leopold Robert 74.** 12109-1

CAVE, 9, RUE NEUVE 9
Moût d'Auvernier
à 60 centimes le litre. 11933-8^r

Logements à louer
de suite ou pour le **11 Novembre 1893**

Demoiselle 9, un beau logement au 3^e étage, composé de 3 pièces, corridor, cuisine et dépendances, bien situé au soleil.

Demoiselle 9, un rez-de-chaussée de 2 chambres pour bureaux ou comptoir.

Collège 22, un 2^e étage, de une chambre, un cabinet, un cabinet, une alcôve, cuisine et dépendances.

Pour le **11 Novembre 1893 :**

Balance 12, un beau logement au 3^e étage, d'une chambre, un catinet, cuisine et dépendances, exposé au soleil.

Collège 22, un pignon de deux chambres pouvant se transformer en trois pièces, cuisine et dépendances.

Charrière 4, un local à l'usage de boucherie très bien situé avec un beau logement au 1^{er} étage, composé de deux chambres, cuisine et dépendances.
S'adresser à l'Etude
A. Monnier, avocat
Rue Neuve 6 (entré par la Place du Marché). 12083-3^r

On demande un **pensionnaire,** auquel on donnerait la couché s'il le désire. 12246-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

COINGS
première qualité,
pour gelées et confitures :

2 fr. 50 la caisse de 5 kilos franco.
4 fr. 50 la caisse de 10 kilos franco.
S'adresser à **MM. Aug. Martin et Cie,** propriétaires, à **Ardon (Valais).** 12155-17

FOIN. A vendre de suite deux wagons de foin première qualité, à prix réduit. — S'adresser à **M. Louis Heiman,** boucher, rue de la Demoiselle 101. 12244-2

AVIS

Les personnes qui voudront faire des réclamations au sujet de la tournée du vendeur **Dreyfus** pour **LE PETIT JOURNAL,** sont priées de s'adresser à **M. Léon Dupin,** rue de la Serre 95, pour le recevoir à domicile. 12139-1

A la même adresse, on demande de bons **VENDEURS** pour la vente du **Petit Journal** dans la localité.

Avis aux amateurs de Bois

FOYARD à brûler en beau cartilage. S'adresser à **M. J. Gygi,** rue de la Chapelle 9. 12089-1

A ce mot tous la regardèrent.

Elle s'était collée au mur, dans un coin, la tête un peu baissée, le regard un peu relevé, et, farouche, elle était là, résolue, comme une bête au ferme. Elle avait son idée, Toinette.

La présence de Marcant, qui lui avait toujours été bon, lui paraissait protectrice, favorable, de plusieurs manières à un coup d'éclat. Devant Marcant, pensait-elle, jamais son père n'oserait la battre !

— Allons, à table, cria tout à coup Saulnier, bourru, la bouche pleine.

Misé Saulnier qui évitait sans cesse le regard de Marcant, eut une inquiétude vague. Elle se fit douce.

— Viens, ma fille, viens. Elle est bien bonne, ta soupe, tu l'as bien soignée.

— Qu'as-tu, interrogea de nouveau Cauvin, qu'as-tu, ma fille ?

Il la regardait avec bonté.

— Serais-tu malade ? N'as-tu donc pas faim ?

— Non ! dit-elle tout à coup, d'une voix nette, brève, décidée. Non, je n'ai pas faim, maître Cauvin... et je n'aurai plus jamais faim ni soif à cette table, — tant que vous y serez !

Et elle la montrait du doigt, la table.

L'homme devint blanc comme un linge. Il releva la tête. Son couteau tomba de sa main.

— Qu'est-ce que c'est ? hurla Saulnier.

La mère s'était levée, décontenancée, troublée à ne savoir que penser ni que dire :

— Voyons, Toinette, voyons, ma fille ? Qu'est-ce qu'il t'a fait ? qu'est-il arrivé ?

Saulnier cria :

— Elle est folle, je pense ! A table tout de suite, mauvaise peste ! avance ici, je te dis, galère !

Mais Cauvin se mit debout.

— Avant de l'injurier, maître Saulnier, dit-il, je calcule qu'il est juste de l'écouter. Cela convient... Vous savez bien qu'elle a été toujours sage et raisonnable...

— Je te dis qu'elle est folle ! gronda Saulnier hors de lui.

— Non, je ne suis pas folle, dit alors la petite — et vous allez bien comprendre, — et ce brave monsieur qui est là, peut en être le juge, — j'en suis bien aise. Et voici ma raison. Mon fiancé, François Tarin, est venu tout à l'heure et m'a dit comme ça : « Le compère Cauvin est toujours à votre table, matin et soir, même les dimanches, et il commande tout dans votre maison. Eh bien, cela est mauvais, cela fait parler le monde depuis longtemps. Enfin, ça vous fait mépriser ?... » Voilà ce que m'a dit celui que j'aime, — et, si les choses restaient ainsi, mon mariage serait perdu !... Réfléchissez, maître Cauvin. Vous n'êtes pas même mon parent. D'être mon parrain, ça n'est guère... Voilà ce que j'avais à dire. Voyez en conséquence ce que vous avez à faire, vous, et si je dois perdre tout mon avenir, pour un étranger, après tout !

Marcant souffrait pour cet homme, pour ce père, chassé du logis par sa fille. Le châtement lui était brusque et terrible. Il était pâle de plus en plus. On eût dit un condamné à mort ! Il frémissait, frappé en plein cœur, comme son chêne sous la hache.

Saulnier se leva, étendit le bras, prit dans l'angle du mur un bâton qui était là...

— Ah ! carogne ! attends un peu ! Tu n'as pas crainte,

canaille !... Le compère est de la famille ! et la maison est à moi !... Tu n'as pas le droit d'y parler !

Il essaya de se dégager de l'angle où il était pris entre la table, le mur et la chaise de Cauvin.

Marcant, stupéfait, prêt à intervenir au besoin, curieux en même temps, écoutait, attentif à toutes ces passions, à ces douleurs qui s'agitaient devant lui.

Georges renversait un peu de son lait, tout rencoigné contre son père, — effrayé, mais silencieux, sûr qu'il était d'être protégé.

Alors Cauvin étendit un bras vers Toinette, et de l'autre arrêta Saulnier.

Misé Saulnier pleurait, la tête sur la table, le visage caché dans ses deux bras. Elle murmurait : « La malheureuse ! la malheureuse ! » mais elle se sentait prise, et n'osait rien de plus.

— Eh bien... c'est tout réfléchi, dit Cauvin lentement. Je calcule qu'elle a raison... C'est moi que ceci regarde, n'est-ce pas ? C'est moi qui en dois souffrir le premier ? eh bien, je pense, moi, Saulnier, que je vous dis qu'elle a raison !... Il faut que ça soit bien vrai, — songez-y ! — pour que je la défende moi-même !... Mais c'est qu'elle a raison ! répétait-il avec persistance, comme pour se mieux pénétrer d'une chose qui, par un côté, l'étonnait

Il reprit en effet :

— Moi qui ne lui veux que du bien, comment n'ai-je pas pensé tout seul au préjudice que je lui cause, tous les jours que Dieu fait ?... Il y a vraiment des choses qu'on ne pourrait pas expliquer !... Elle a raison, Saulnier ! et c'est moi qui vous le dis !... Alors, je m'en vais, je m'en vais tout de suite... je n'achèverai même pas la soupe qui est dans mon assiette... Bonsoir à tous ; j'ai mon compte... je ne m'attendais pas à ça, par exemple ! mais c'est comme ça : qu'y ferons-nous à présent ? .. Bonsoir, la compagnie !

Tout en parlant, il se préparait à partir ; il rabattait sur ses poignets les manches de sa chemise ; il mettait sa veste... Enfin, il alla prendre son carnier au mur, tout près de Toinette qui était sa fille, sa chère fille, et qu'il frôla du coude, sans même faire le mouvement de lui tendre la main... Rien ! il prit son carnier, le jeta sur son épaule et s'en alla vers la porte ouverte, par où l'on voyait que le jour baissait un peu... Au seuil il se retourna.

— Mais c'est qu'elle a raison ! dit-il une dernière fois. Et ce n'est pas seulement votre maison que je quitte, Saulnier, je quitte aussi le pays, et pour toujours !... Dors tranquille, petite... Adieu !

Il disparut.

XXV

Saulnier, haussant les épaules, s'était remis à manger. Sans doute il ne croyait pas à ce départ, ou bien, voyant qu'il n'y rouvrait rien, il prenait tout brusquement son parti. « Il en trouverait d'autres, des associés ! » Il préférait, en tout cas, pour l'instant, sa pitance à toute réflexion.

Misé Saulnier gardait sa position, la tête entre ses bras, pour cacher sans doute la honte qui était sur son visage.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5[»]50; trois mois, fr. 3.

L'IBIS BLEU

PAR

Jean AICARD

On eût dit qu'un esprit mauvais, mais passif, était pris sous cette forme humaine répugnante et lourde, et qu'impuissant à mal faire, embusqué sous ces sourcils en broussaille, il se contentait d'être le témoin joyeux des douleurs qui naissent des fautes.

Il provoquait peut-être et utilisait pour lui, en restant passif, bien des choses mauvaises, l'esprit de malice enfoncé dans cette brute. Et ses seules raisons d'être passif et de se cacher dans une brute étaient peut-être paresse, poltronnerie, et certitude de profiter sans peine et sans risque des vices d'autrui. Un démon inférieur, dangereux, semblait s'agiter dans le regard de cet homme sale, y apparaître et s'y masquer vivement, dans la même seconde. Cet homme effrayait, inspirait un malaise, et rassurait tout de suite par son air de grande bêtise. Il le savait et en jouait parfois. Race de sorciers.

Il ramassa son butin dans un panier, mit son râteau sur son épaule et dit en clignant de l'œil :

— Alors vous venez avec moi jusqu'à la ferme Antoinette ? Si vous n'êtes pas fâché, vous ferez bien ça ! La femme verra le petit maître avec bien du plaisir, je pense du moins.

— Non, merci ! dit Marcant tout sèchement, nous n'irons pas.

L'homme s'arrêta, vira sur lui-même, et le long bâton noir du râteau qu'il portait sur l'épaule, tourna dans le bleu du ciel comme un grand geste bizarre... Il regarda Marcant fixement.

— Ah ! dit-il.

Sa patte d'oie riait. Une méchanceté sortit, aiguë, de ses yeux... Marcant ne put s'empêcher de songer encore à la démarche qu'avait faite auprès de lui l'autre paysan, ce Cauvin... il y avait un mois. C'était un autre homme, celui-là. Il songea à la fillette, à Toinon... pauvre petite ! Elle était bien intéressante ; et si honnête la famille dans laquelle elle devait entrer, et où la vieille grand'mère racontait des histoires simples et douces comme celle des deux jupons blancs. Est-ce qu'il fallait laisser détruire l'avenir de cette jeune fille ? Dans sa misère ne devait-il pas l'aider un peu, cette innocente, « à bien tourner », comme disent les bonnes gens ?

Il regarda Saulnier qui semblait épier ses réflexions. Il craignit d'éveiller les soupçons de cet être bas et dangereux... « S'il se doutait de quelque chose ? Ça ne sera pas du moins ma faute !... Il faut endormir sa défiance, qui me paraît bien éveillée... »

Au fond, le madré imbécile savait peut-être à quoi s'en tenir sur Cauvin et sur sa femme. Peut-être avait-il depuis longtemps tout deviné. On pouvait supposer que son air bête lui servait à ne point paraître complice de sa propre déchéance. Avant tout, sans doute, il tenait à ce Cauvin qui, sans le priver des services que rendait sa femme au ménage, la lui prenait un peu, mais, en échange faisait à sa place toute la besogne du domaine et l'enrichissait, lui, toujours davantage... Il était difficile à remplacer, ce Cauvin, — qu'il détestait.

Maître Saulnier continuait à regarder Marcant.

Oui, cet être louche et trouble s'inquiétait par dessus tout à inquiéter les gens. Il aimait à épier leur inquiétude, leur malaise. Et c'est alors que sa patte d'oie semblait indiquer quelque intelligence. Elle disait une ironie vraiment démoniaque, une finesse maligne qui n'empêchait pas la bêtise épaisse, l'ignorance de tout. Son étincelle de méchanceté luisait dans les ténèbres d'une stupidité opaque.

Saulnier considérait Marcant avec cette étincelle là au fond de ses petits yeux.

— Vous ne venez pas ? c'est tant pis ! dit-il. J'aurais donné au petit monsieur ce que Toinon lui avait promis !

— Mon écureuil ! cria Georges. Oh ! mon papa, allons-y ! j'aime bien mieux ça que la chèvre, c'est moins gênant !

Marcant avait pensé que Saulnier voulait les voir, Marion et lui, en présence, et que s'il résistait, il allait faire naître, dans cette tête de demi-fauve, quelque idée redoutable. De plus, il avait maintenant une occasion de faire plaisir à Georges et il sourit.

— Allons, dit-il, chercher l'écureuil !

Ils s'acheminaient vers la ferme Antoinette.

- Veux-tu que nous rentrions à pied, Georges ?
 — Oh ! oui, papa ! avec l'écureuil !
 Marcant congédia la voiture.

XXII

Ils cheminaient vers la ferme où, à ce moment, la jolie Toinette, courbée vers le fourneau bas, veillait et virait sa soupe, pour les deux hommes qui allaient rentrer. La mère était allée à Fréjus pour quelque emplette urgente.

Cauvin, au milieu de la plaine, achevait d'abattre, avec l'aide de plusieurs bûcherons, le grand chêne dont le vieil ombrage et les racines portaient tort à une plantation de vie nouvelle.

Toinette était seule à la maison.

Tout à coup, se retournant elle fit un petit cri. François Tarin, son fiancé, la regardait faire, du dehors, par la fenêtre étroite.

— Tiens, « tu es toi », François ? dit-elle émue.

— Eh bien oui, c'est moi, dit-il lentement.

Elle continua de vaquer à ses affaires à travers la salle. Il se fit un silence. Et François reprit :

— Je viens de la chasse.

— Et tu rapportes quelque chose ?

— Rien qu'un perdreau, dit-il. Les perdreaux marchent avec des ailes ; ils m'ont fatigué.

Il y eut encore un silence. Elle allait, venait, prenait du gros sel dans le petit coffre oblong suspendu au mur, et le mettait dans sa soupe, qu'elle remuait de sa cuiller de bois.

— Tiens ! dit-il, j'ai pris dans la colline ce « brou » de lavande pour toi. Sens comme ça sent bon !

Il le lui lança au visage, comme elle passait pas trop loin de lui. Elle saisit la branchette contre sa poitrine au moment où elle retombait et après l'avoir respirée la fixa soigneusement dans la cordelette de son tablier.

— Ça sent bon, dit-elle.

Il y eut encore un long silence. Elle était debout, surveillant sa soupe, le couvercle de sa marmite dans une main. Elle se sentait regardée, et le cœur lui battait un peu. L'odeur de son brin de lavande lui disait l'amour. Lui, il la trouvait jolie et se sentait troublé. Emu déjà de sa fatigue dans le bois, il palpait de vie ardente et jeune. Il désirait. Séparés comme ils étaient là, ils se sentaient reliés par un courant de quelque chose de doux, de bon, qui allait de l'un à l'autre, à travers la chambre.

Ils étaient heureux comme ça.

— Tu m'aimes ? dit-il enfin.

Elle tourna les yeux vers lui, son couvercle de fer-blanc toujours à la main. Leurs regards s'échangèrent lourds, tout chargés du plus fort d'eux-mêmes.

— Alors, approche-toi que je t'embrasse !

Elle alla lentement à la fenêtre. Il lui prit la tête à deux mains et la baisa sur la bouche à pleines lèvres.

Le couvercle tomba avec un bruit terrible. Ils se mirent à rire grossetement. Elle ramassa le couvercle qu'elle alla remettre sur le pot.

Puis elle prit dans l'armoire des assiettes qu'elle posa sur la table, et ensuite le pain, les verres, les bouteilles.

— Ecoute un peu, fit alors François. J'ai, pas moins, quelque chose à te dire.

— Eh quoi ? dit-elle tranquille.

— Voilà, C'est de la part de ma mère et, comme elle me l'a dit je te le répéterai. C'est « sur la question » de notre mariage.

Elle fut attentive, et fronçant le sourcil :

— Est-ce qu'elle ne voudrait plus, la mère ?

— Ce n'est pas ça, Toinette, ce n'est pas ça du tout, et c'est un peu ça. Et ce serait bien dommage que le refus de consentir qui, au commencement, devait nous venir du côté de ton père, arrive maintenant du côté de ma mère. Je vais te dire comme elle m'a dit. Vous avez ce Cauvin qui de tout temps a toujours été ici, du matin au soir, prenant avec vous tous ses repas, commandant tout à la ferme, et plus maître que Saulnier, qui est ton père. Eh bien, dans tout le pays, m'a dit ma mère, cela, vois-tu, vous fait mépriser !... Depuis longtemps on n'en parlait plus, il paraît, mais souvent les enfants sont cause, surtout au moment des mariages, qu'on revient sur les choses d'avant, et maintenant on en reparle dans tout Fréjus et ailleurs, entends-tu ! — et il faut nécessairement que Cauvin s'en aille d'ici, si toi tu veux entrer, Toinette, dans la maison de ma mère. Voilà ce qu'a songé ma mère, qui est une femme de bon conseil. Et ma grand' mère a songé de même. Et ce qu'elles ont décidé, moi aussi je le trouve bon. Les choses sont comme elles ne devraient pas être. Et si Cauvin s'en va d'ici, ma mère alors, sur la question de notre mariage, dira *oui* ; mais s'il reste, elle dira *non*. C'est décidé, et à cela, je ne peux rien changer, entends-tu, parce qu'il faut, je le reconnais, que ça soit comme ça... C'est trop juste.

Il la regardait. Elle avait fiché les regards en terre... et elle songeait.

— Ça va bien, dit-elle enfin ; ça ira comme ça et tu as raison ! j'y avais pensé quelquefois. J'avais compris quelquefois des mots qui se murmuraient, parmi les travailleurs, aux vendanges ou à la moisson. Et ce qui fait que je ne l'aime pas plus qu'il ne faut, ce Cauvin, depuis longtemps. Et je le comprends bien, va, que ta mère a raison !

Alors ils se turent. On entendait voler les mouches.

Il dit encore :

— Vois un peu, alors, ce que tu as à faire pour nous donner satisfaction. Et adieu, Toinette, « à se revoir ! »

— Je parlerai, dit-elle, sois tranquille. Je dirai ce qu'il faut.

Il tourna le dos et lentement disparut.

XXIII

Marcant et Georges arrivèrent avec Saulnier.

— Va chercher l'écureuil, Toinette, que tu as promis au petit monsieur.

On parla de l'écureuil qui, lâché en liberté dans une chambre voisine, refusait souvent de se laisser prendre.

— Je vais essayer, dit Toinette.

— Emmène-moi ! s'écria Georges.

Il la suivit, en lui tenant la main.

Cette question de l'écureuil domina tout, en sorte que tout le monde fut mis à l'aise : misé Saulnier qui, à peine arrivée, commença de servir la soupe à son mari, Saulnier qui tout de suite s'était attablé, et Cauvin, qui arriva le dernier.

— Bonsoir à tous, dit-il, dès le seuil.

Il n'eut pas l'air d'attacher d'importance à la présence de Marcant.

Il était tout échauffé et tout préoccupé de son travail. Il expliqua qu'il venait d'abattre le chêne. Là-dessus il s'anima :

— C'est des arbres de riches, ça, monsieur ! Ça vous mange la terre, figurez-vous ? mille litres de vin, voilà ce que nous boit un fainéant comme ça, quand on le laisse faire ! Aussi, moi, quand j'en tiens un, je vous jure, mes amis ! que je ne m'endors pas dans les branches, là-haut ! je ne m'ennuie pas, non ! je cogne avec bonheur dessus. Ah ! canaille, c'est toi le mangeur de sève, de vigne et de soleil ? attends un peu ! et à chaque coup, qui fait trembler le bois, le cœur me saute de plaisir, mon homme !...

Cauvin prit sa place à table, près de Saulnier :

— Allons, j'ai faim ! à la soupe !

Il était superbe, l'homme, manches retroussées, le cou solide, le front emperlé de sueur. A le comparer à Saulnier, Marcant se prenait à excuser Marion ; et il s'étonnait de son indulgence. Il subissait une sympathie qui, très fortement, l'attirait vers ce Cauvin. Il le regardait avec plaisir dans l'aisance de ses mouvements, debout dans sa force active ou assis au repos.

Cauvin jouissait de retrouver la ferme chaque soir.

C'était, pour ce travailleur rude, le bon moment de la journée.

Il regardait cette maison, — où il apportait l'aisance, où deux femmes soignaient son feu et sa nourriture, — comme sa propre maison. Il l'aimait. Si forte était son habitude de se considérer là comme chez lui, que l'idée de quitter un jour la place lui semblait une monstruosité. Qu'il pût y être forcé un jour, cela lui semblait, après tout, impossible. C'eût été, dans son idée, l'injustice même ! Et il arrangeait en esprit, tout son avenir. Quand la fillette serait mariée, eh bien, il ne serait pas loin d'elle, ici ; et il profiterait des visites qu'elle ferait à sa mère. Le foyer lui resterait. Il continuerait à se réjouir, le soir, lorsqu'au retour de son travail, il verrait devant lui, du fond de la plaine humide, en hiver, au lieu de sa cabane vide, glacée et noire, un flot de lumière luire par la fenêtre de la ferme ; et, l'été, en regardant du plus loin, monter, au dessus du toit, la fumée qui dit : la soupe est prête. Et sans remords, bien accommodé à sa position fautive, Cauvin se réjouissait. La présence de Marcant, ce soir, achevait de le mettre en sécurité.

Marcant faisait donc plus et mieux qu'on ne lui avait demandé ! Cauvin souriait et, en maître, il dit, comme il achevait la première bouchée :

— Voulez-vous faire comme nous, monsieur Marcant ?

Banale phrase d'hospitalité que le paysan ne manque jamais de réciter à quiconque le voit prendre son repas, et qui lui permet de ne pas le retarder. Cette invitation, qui est de rigueur, sous cette forme, chez les paysans attablés, Saulnier ne l'avait pas faite.

Cauvin ajouta :

— C'est de bon cœur.

— Merci, dit Marcant, nous allons vous dire adieu.

Il se prenait à songer aux dessous de cet intérieur.

Ainsi, la fourberie quotidienne s'asseyait tous les jours à cette table, aux côtés de la pauvre fillette innocente, avec misé Saulnier, avec Cauvin, cet homme à

mine si ouverte ! avec le sordide Saulnier ! Marcant était écœuré ; il se trouvait complice par sa présence. C'était assez. Il voulait maintenant s'en aller au plus vite.

Toinette et Georges revinrent.

— Oh ! papa ! qu'il est joli : je l'ai vu sauter et courir ! Il s'était perché tout en haut d'une armoire qui est dans cette chambre. Il tenait dans ses mains quelque chose qu'il mangeait, en remuant le nez comme un petit lapin ! Et — figure-toi comme c'est drôle ! — il avait retroussé sa queue, qui montait par-dessus sa tête, ouverte comme une ombrelle ! Oh ! papa, qu'il est joli !... mais nous n'avons pas pu le prendre ! Quand pourras-tu ?... dit-il à Toinette, j'ai tant envie de l'avoir à moi !

Toinette expliqua comment l'écureuil, saisi un instant, lui avait encore échappé. On l'attraperait à la nuit. Elle le porterait à Georges, le lendemain.

XXIV

Elle disait cela distraitement. Elle était toute préoccupée,

— Qu'as-tu ? lui demanda sa mère.

— Je suis avec mes pensées, répondit-elle, et elles ne sont pas toutes gaies.

Marcant s'apprêtait à sortir.

— Allons, Toinette, viens à table, dit Cauvin.

Il prononçait ces mots d'un ton si singulièrement doux, de la part d'un paysan, que Marcant, touché tout à coup, s'arrêta pour le regarder encore.

S'il avait bien compris, cette Toinette était sa fille, à ce Cauvin. C'est pour elle surtout, — maintenant que sa passion pour la femme devait être apaisée, usée par le temps, — c'était pour ne pas abandonner sa fille qu'il acceptait maintenant sa vie de ruse, de mensonge, de honte. Il se rappelait que ce Cauvin ne gardait rien pour lui de ses salaires, donnait tout à la fillette ; il se rappelait les confidences là-dessus, de misé Saulnier, le jour de leur première visite avec Elise. Quel singulier mélange de bons sentiments et d'habitudes coupables ! Dans tout ce fumier de ferme, il y avait cette perle : le pur attachement, l'amour de ce traître, — dévoué à la fillette innocente !

— Vous ne partirez pas sans goûter de notre lait, monsieur Georges ? dit misé Saulnier obséquieuse.

Elle avait servi un bol, sur une petite table qui se trouvait près de Georges.

— Non, nous partons, insista Marcant.

— Je veux bien le lait, papa.

— Alors, dépêche-toi... Dépêche-toi, il se fait tard.

Georges trouva le lait bon. Il le buvait à petites gorgées, — puis il reparlait de son écureuil.

— Vous l'aurez ! vous l'aurez pour sûr, dès demain.

Les hommes mangeaient, le couteau au poing, le poing sur la table, la joue gonflée.

— Eh bien, Toinette ? alors ? tu ne viens pas à table, ce soir ?... répéta doucement Cauvin.

Gaiement, par taquinerie gentille, il ajouta :

— Il est tombé aujourd'hui, le grand chêne que tu aimais tant... Tu sais ce que je veux dire, petite ?... Le nid de la caille est gâté.

— Vous, — ne m'ennuyez plus ! dit-elle. Le temps de rire est passé.

20 o/o Liquidation 20 o/o



Chapellerie

1, RUE DU PUIITS 1

Pour cause de changement de local, liquidation d'environ 2000 Chapeaux de feutre et de soie, Casquettes, Toques, etc., etc.

Grand choix d'Articles haute nouveauté.

Les Chapeaux de paille seront liquidés en-dessous du prix de facture.

Beau choix de PANTALONS confectionnés en tous genres.

HABILLEMENTS SUR MESURE. Bienfaisance garantie.

11351-11 Se recommande, Jules Murbach, marchand-tailleur.

BRASSERIE de L'ABEILLE

83, rue de la Paix 83. 12368-2

Samedi 30 Septembre 1893

dès 7 1/2 h. du soir,

Souper aux tripes

Se recommande, Le tenancier, J. SPAHN.

A VENDRE

au comptant une table ronde bois dur, un beau régulateur palissandre, une armoire à glace, un joli canapé, six chaises et deux fauteuils Louis XV, le tout en peluche, une belle table ovale (bois dur, pied tourné, dessus marbre, trois beaux tableaux différents, une grande lampe à suspension, une table de cuisine, une commode, six chaises bois dur, un lit complet bois dur, un potager n° 11, vaisselle et batterie de cuisine, une seille à fromage, 300 bouteilles vides et autres objets dont on supprime le détail. — S'adresser rue de la Demoiselle 9, au 1er étage, tous les jours dès 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 12336-6

Vente aux enchères publiques après faillite.

L'administration de la masse en faillite de G. CHABOUDEZ-CALAME, fabricant d'horlogerie, à la Chaux-de-Fonds, exposera en vente par voie d'enchères publiques, le lundi 16 octobre 1893, dès 2 heures après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, l'immeuble ci-après désigné compris dans la masse :

Cadastre de la Chaux-de-Fonds
Article 143, Rue du Puits, bâtiments, dépendances et jardin de 803 mètres carrés. Limites : Nord, rue du Puits ; Est, 158, Sud, 267, 719 et 46 ; Ouest, 1312.

Subdivisions :
Plan folio 2, n° 12, rue du Puits, logements 214 m².
Plan folio 2, n° 13, rue du Puits, jardin 148 m².
Plan folio 2, n° 14, rue du Puits, place et trottoir 440 m².

Les conditions de la vente seront déposées à l'Office des faillites du district de la Chaux-de-Fonds, dès le 25 septembre 1893.

Pour visiter l'immeuble s'adresser à M. G. Chaboudez-Calame, rue du Puits 8, à la Chaux-de-Fonds.

11553-3 L'administrateur de la masse : H. LEHMANN, avocat.

LOGEMENTS

A louer pour St-Martin 1893 :

Léopold Robert 84, 1er étage de 3 pièces et corridor.

Serre 103, 3me étage de 3 pièces et corridor.

Parc 80, pignon de 2 pièces.

Parc 84, pignon de 2 pièces.

Parc 65, pignon de 2 pièces.

Parc 74, pignon de 3 pièces et corridor.

Demoiselle 113, 2me étage de 3 pièces, corridor et alcôve.

Progrès 105, 1er et 2me étage de 2 pièces et corridor.

Paix 74, 1er étage de 3 pièces et corridor.

Temple allemand 95, rez-de-chaussée de 3 pièces et corridor.

Dans des maisons de construction récente, plusieurs logements de 2 et 3 pièces, depuis 300 à 570 fr., eau comprise.

S'adresser à M. Alfred Guyot, géant, rue du Parc 75. 8046-43

A LOUER

pour St-Martin prochain

un bel APPARTEMENT de 3 pièces, corridor et cabinet pour domestique, dans une maison d'ordre, exposée au soleil toute la journée, dégagement autour de la maison, dépendances et lessiverie, situation près de la gare du Saingnégier. 11962-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Librairie A. COURVOISIER

ALMANACHS

pour

1894

Sont arrivés

Berner Hinkende Bote.

Der Dorfkalender.

Fort rabais aux marchands et revendeurs.

Servante. On demande dans une honorable famille de la Chaux-de-Fonds, une bonne servante, sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage. — A défaut, une jeune fille recommandée que l'on formerait aux travaux domestiques. 12344-4 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Acheveur. On demande de suite un bon acheveur d'échappements ancre, inutile de se présenter sans preuves de capacité et de moralité. — S'adresser rue de la Paix 57, au 3me étage. 12358-3

Une jeune fille de 15 à 16 ans pour servir dans un magasin et s'aider aux travaux d'un ménage sans enfants. Bonne rétribution. — S'adresser rue du Versoix 1, au 2me étage. 12277-2

Polisseuse. Une bonne ouvrière ou assistante sujette polisseuse est demandée. Entrée au plus vite. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 37. 12312-2

Fille de cuisine. Dans un hôtel de la localité, on demande une fille de cuisine. 12199-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une bonne pour faire un petit ménage et soigner un enfant. A la même adresse on demande deux bonnes **apprenties tailleuses.** — S'adresser rue de la Serre 69, au 3me étage. 12223-2

Débris. On donnerait 12 à 15 boîtes de débris à faire par semaine. — S'adresser rue de la Demoiselle 96, au 2me étage. 12228-2

Polisseuse. On demande de suite une ouvrière polisseuse et une **finisseuse** de boîtes d'argent ainsi qu'une **apprentie finisseuse.** — S'adresser rue de la Cure 3, au 1er étage. 12129-2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour aider au ménage. — S'adresser rue du Rocher 11, au 3me étage, à droite. 12230-2

Domestique. On demande au plus vite une bonne domestique. — S'adresser rue du Parc 6, au 1er étage. 12231-2

Jeune fille. On demande de suite une honnête jeune fille pour garder des enfants et s'aider au ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 11988-2

Remonteur-acheveur. On demande 9 octobre un bon remonteur-acheveur pour grandes pièces remontoir ancre. Inutile de se présenter sans preuves de capacités et de toute moralité. — S'adresser rue du Grenier 41. 12225-2

Appartement. 1894, un grand appartement composé de 3 chambres à deux fenêtres, une de 4 fenêtres pouvant servir pour comptoir, plus une de 1 fenêtre, corridor et dépendances, située au centre des affaires. 12345-6 S'adresser à M. F. L. Bandelier, Demoiselle 29.

Magasin. A louer pour St-Martin, un petit magasin avec logement, à la rue Jaquet Droz. 12347-6 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer pour St-Martin prochain, le 3me étage de la Banque fédérale, de 6 pièces et dépendances. — S'adresser au locataire. 12354-3

Logement. A louer pour St-Martin un premier étage composé de 4 pièces avec corridor, alcôve et dépendances, exposé au soleil et situé au centre. — S'adresser à M. Gigon, rue du Parc 18. 12364-6

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser rue de l'Industrie 25, au deuxième étage, à gauche. 12337-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée et indépendante, à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue de la Demoiselle 90, au 3me étage, à gauche. 12338-3

Chambres. Deux chambres très bien meublées sont à louer de suite ensemble ou séparément. — S'adr. rue de la Demoiselle 91, au rez-de-chaussée. 12339-3

Chambre. A louer de suite une belle chambre à deux fenêtres, bien meublée, exposée au soleil, indépendante, à un Monsieur de moralité. — S'adresser rue du Puits 8, au 2me étage, à droite. 12355-3

Chambre. A louer pour le 11 novembre à proximité de la Poste un bel appartement de 4 ou 5 chambres, cuisine et dépendances; lessiverie. Situation exceptionnelle et au soleil. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 11, au 1er étage. 12214-5

Cave. A louer pour St-Martin 1893, un grand cave avec entrée facile. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12348-5

Logement. Pour cas imprévu, à louer pour St-Martin ou St-Georges, un logement de 2, 3 ou 4 pièces, 2 cuisines, 2 alcôves. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 37. 12218-1

Appartement. A louer pour cas imprévu, pour le terme de Saint-Martin, un beau logement au 1er étage, composé de 2 pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 18. 12200-2

Appartement. A louer, pour le 11 Novembre prochain, un appartement de 3 pièces avec dépendances; sur le même palier atelier et bureau. 12250-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Ecurie. A louer une bonne écurie avec grange, cour, etc., située au centre du village. Conditions avantageuses. 12347-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer l'atelier de menuisier. Place d'armes 4, pour autre métier ou magasin, suivant amateur. 12251-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer, chez des personnes de moralité et travaillant dehors, une chambre meublée et exposée au soleil levant. S'adresser rue de Bel-Air 11, au 2me étage. 12234-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à une ou deux personnes de toute moralité. — S'adresser rue des Fleurs 15, au 1er étage, à gauche. 12215-2

Chambre. A louer nne chambre meublée à un monsieur de toute moralité. — S'adresser rue de la Charrière n° 3, au premier étage, à gauche. 12216-2

Chambre. A remettre de suite une belle chambre non meublée. — S'adresser rue de la Demoiselle 122, au 2me étage. 12217-2

Chambre. A louer de suite ou pour la fin du mois une belle chambre meublée et exposée au soleil, à une ou deux personnes de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue de l'Industrie 19, au 1er étage, à droite. 12201-2

Chambres. A louer à des messieurs de toute moralité et travaillant dehors, deux jolies chambres contiguës, bien meublées, indépendantes, situées au centre et exposées au soleil levant. — S'adresser rue du Premier-Mars 12 B, au 2me étage. 12232-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, indépendante, à deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue du Progrès 77, au rez-de-chaussée. 12233-2

Logements. A louer de suite et pour 2 et 3 pièces. — S'adresser rue du Temple Allemand 13. A la même adresse, on donnerait des **SERTISSAGES** de moyennes. 12156-2

On demande à louer pour fin courant ou au commencement d'octobre un petit appartement d'une pièce ou une grande chambre à 2 fenêtres, avec part à la cuisine. S'adresser rue de la Demoiselle 94, au 3me étage, à droite. 12348-3

Une personne demande à louer aux environs immédiats de la Chaux-de-Fonds, pour y établir une blanchisserie, un logement de trois pièces avec grande cuisine et eau, ou à défaut un de deux pièces et cabinet. Grands dégagements. 12357-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un ménage de toute moralité et solvable demande à louer un logement de 3 pièces et dépendances, pour St-Georges 1894. 12358-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune demoiselle employée dans un bureau de la localité, cherche **CHAMBRE** et **PENSION** dans une honnête famille. Adresser les offres avec prix, sous initiales **C. D. 12304**, au bureau de l'IMPARTIAL. 12304-2

Un ménage de 3 personnes demande à louer pour St-Georges 1894, un logement de 3 pièces au soleil. — S'adresser chez M. Eugène Fer, marchand de vins, rue du Stand 10. 12222-2

Un ménage d'ordre demande à louer pour St-Georges 1894, un logement de 3 pièces, bien exposé au soleil et au centre du village. — Adresser les offres sous initiales **C. B. R. 180**, Poste restante, succursale. 12288-2

Un jeune homme commis dans une administration fédérale demande **chambre** et **pension** dans une bonne famille. — Adresser les offres et prix sous initiales **A. Z.** Poste restante. 12256-2

On demande à acheter une presse à copier usagée, mais en bon état. 12257-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer pour la fin du mois 2 **tours à gullocher.** 12255-2 A la même adresse, à vendre un canapé, une commode et une table. — S'adr. rue du Progrès 8, au 1er étage, à gauche.

A vendre un potager peu usagé avec accessoires. — S'adresser à Mme Imhoff, aux Joux-Derrière. 12332-3

A vendre une salle à manger en vieux chêne à 400 francs, ainsi que des tables de cuisine, toutes neuves, depuis 6 à 8 francs, commodes, secrétaires, tables, canapés, lavabos, table à ouvrage, chaises en bois dur, un lit usagé, vitrine, potagers, ainsi qu'un régulateur comptoir. — S'adresser rue du Puits 8, au second étage, à gauche. 12346-6

A vendre un **bois de lit** en noyer, à une personne, et des **habits** d'enfants, en bon état. 12356-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un beau lit complet bon crin tout neuf, un matelas crin végétal neuf, un secrétaire, une table carrée dernier style, une dite ronde, une dite à ouvrage, des régulateurs, des lampes et différents objets de ménage, ainsi que de belles couvertures de lit nouveautés. Prix très avantageux. — S'adresser rue de la Demoiselle 90, au deuxième étage, à droite. 12365-3

A vendre ou à louer un **tour à gullocher** circulaire et du matériel de graveur. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 37. 12219-2

A vendre trois **bons tours à gullocher.** 12220-11 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un lit de fer avec matelas et traversin (à une personne) ayant très peu servi, ainsi qu'une chaise-poussette. — S'adresser rue D. JeanRichard 31, au rez-de-chaussée, depuis 4 h. du soir. 12254-2

A vendre une belle et grande vitrine presque neuve. — S'adresser chez M. A. Châtelain, rue Fritz Courvoisier 23. 12221-2

A vendre les outils de pierriste, 2 seilles en cuivre et 3 à choucroute. — S'adresser rue de la Charrière 24 A, au 1er étage. 12226-2

A vendre un **canari** mâle avec une cage découpée et deux autres cages le tout pour 10 fr. 12237-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Bicyclette. A vendre une bicyclette creux avec tous les accessoires. Peu d'usage. — S'adresser rue du Pont 19, au 1er étage. 8450-40

A vendre une burin-fixe, ainsi qu'une belle machine à arrondir. Prix modérés. — S'adresser, de midi à 1 heure et de 7 à 9 heures du soir, rue du Nord 61, au troisième étage. 12192-2

A vendre un beau tour à guillocher extra complet et sur toute garantie, à un prix modéré. — S'adresser rue de la Demoiselle 57, au 3me étage. 12098-1

A vendre faute de place une belle table extra complète, quelques chaises en jouc, une ou deux glaces et une roue en fer. 12037-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu une broche or dans les rues du village. — Prière de la rapporter, contre récompense, rue du Parc 22, au rez-de-chaussée, à droite. 12259-3

Perdu mercredi, une petite montre or, 13 lignes, fonds peinture, depuis la rue du Doubs à la rue de la Serre. Prière de la rapporter, contre récompense, rue de la Serre 57, au rez-de-chaussée. 12360-3

Egaré une platine avec balancier et coq en place. — Prière de la rapporter rue du Parc 28, au 1er étage. 12366-3

Perdu. Une pauvre fille a perdu jeudi, en passant par la place du Marché, la rue Léopold Robert jusqu'à la gare, une montre argent avec chaînes. La rapporter, contre récompense, chez M. Muller, contre-maître, aux ateliers du Jura Neuchâtelois. 12224-1

Perdu depuis le n° 36 de la rue du Progrès jusqu'au n° 3 de la rue de la Demoiselle, en passant par les cours des deux Collèges, un **trousseau de clefs.** — Prière de les rapporter, contre récompense, rue de la Demoiselle 3, au 1er étage. 12227-1

Perdu depuis l'Hôtel de la Gare à la Brasserie de la Grande Fontaine une grosse **baguette** or avec camée. — La rapporter, contre récompense, à l'Hôtel de la Gare. 12239-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Perdu mardi, dans les rues du village, un **collier** de chien, portant le nom de Christian Dietrich. — Le rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 11. 12258-1

Grande BRASSERIE DU SQUARE

MERCREDI et jours suivants
dès 8 h. du soir,

Grand Concert

donné par la troupe

ZBAREN

M. ZBAREN, ténor.
Mme MARY, romancière.
M. FREYGARD, comique de genre.

Entrée libre Entrée libre

SOCIÉTÉ DU CASINO

de la Chaux-de-Fonds.

L'assemblée générale est fixée au **lundi 9 octobre 1893**, à 2 heures après midi, au Foyer du Casino.

Messieurs les actionnaires sont priés de s'y rencontrer.
12196-2 Le Comité.

Brasserie ROBERT

Dès aujourd'hui, à toute heure,

Choucroute de Strasbourg

avec 12240 5

Saucisses et Viande de porc.

On sert pour emporter.

Excellente Bière de Munich

BUFFET DE LA GARE

Saignelégier 12165-2

— TOUS LES JOURS —

Table d'hôte

Restauration à toute heure

Se recommande, Le tenancier.

Café-Brasserie PERRET

rue Fritz Courvoisier 41 12305-2

LUNDI 2 OCTOBRE 1893

Straff - Straff

Dès 7 1/2 h. du soir,

Souper aux tripes

Se recommande, Veuve PERRET.

GRANDE BRASSERIE DU SQUARE

— TOUS LES JOURS —

Véritables

Saucisses de Francfort

avec Meerettig.

12102-1 Se recommande.

Café-Brasserie des Alpes

12, rue Saint-Pierre 12. 12241-2

MOUT D'AUVERNIER

première qualité

Pour emporter à 70 centimes le litre.

Se recommande, David Ritter fils.

BRASSERIE KRUMMENACHER

45, RUE DE LA SERRE 45

Dès aujourd'hui,

Excellente BIÈRE FRAICHE

en bouteilles de la

Brasserie ULRICH frères.

Vente au détail. 7830-44

La Manufacture d'horlogerie

des Billodes, Loche, demande de

bonnes régleuses

pour travailler dans la fabrication. Entrée de suite. — S'adresser directement à 1531-08. 12264-1

A LOUER

pour le 15 octobre 1893, une grande

CAVE située rue du Grenier 5 ;

Pour St-Martin, un logement

de 3 pièces et dépendances, rue de l'Ho-

tel-de-Ville 33 ; même maison, 2 jolies

chambres contiguës avec part à la

cuisine. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A la même adresse, à vendre un

fourneau en fer, en bon état, ayant servi

pour magasin. 12322 3

Café-Restaurant

A louer de suite ou pour Saint-Martin,

au centre des affaires, un café tout meublé.

Reprise facile, il conviendrait surtout à un bon restaurateur ou maître de pension. — S'adresser par lettre, sous

initiales A. M. R. 11973, au bureau de l'IMPARTIAL. 11973-4

Vin rouge

à 40 c. le litre.

ÉPICERIE BLOCH

rue du Marché 1. 10503-18

Christkatholische Kirche.

Sonntag den 1. October, Deutsche Predigt von Herrn BOBST, Pfarrer, in Solothurn. 12327 2



Représentant d'horlogerie

sur la place de MARSEILLE demande la représentation d'une maison suisse faisant la montre argent, acier et nickel, à bon marché. Références. Prend les droits d'entrée à son compte.

Il demande des MONTRES acier 10 lig. damasquinées. 12330-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.



Ressorts

A vendre un atelier pour la fabrication des ressorts de montres, des plus complets en fait d'outillage; ainsi que des ressorts trappés d'avance; une bonne clientèle est assurée. Le logement est à louer si on le désire. 12329-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Avis aux Pierristes

Le Syndicat des Pierristes a reçu un nouveau choix de

Diamant blanc

première qualité. Prix pour non-sociétaires, 3 fr. 90 le karat, 1 fr. 95 le demi et 1 fr. le quart de karat

Le dépôt de vente se trouve chez Mlle WIDMER, rue du Parc 29. 12289-3

A LOUER

de jolis LOGEMENTS de 2 et 3 pièces avec cour et jardin, lessivatoire.

S'adresser rue du Progrès 3, au rez-de-chaussée, ou rue de la Serre n° 102. 12334 12

HOTEL DU CHEVAL BLANC, RENAN

DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE, dès 3 heures de l'après-midi,



BAL PUBLIC

Bonne musique.

Se recommande, E. STEGMANN-PERRIN.

12321-2

Café-Brasserie du MOLESON

rue de l'Industrie 18. 12328-2

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

dès 7 1/2 h. du soir,

Tripes - Tripes

Se recommande, Edmond Jacot.

A la même adresse, à vendre un joli petit potager presque neuf.

Café-Brasserie PFUND

rue du Parc 38 et place de l'Ouest

— Samedi 30 Septembre —

à 7 1/2 h. du soir,

Souper aux tripes

suivi de 12331-2

SOIRÉE MUSICALE

Se recommande, Le tenancier.

Outils de monteurs de boîtes

A vendre un beau laminoir à plaque entièrement remis à neuf, pour 150 fr.; un laminoir à passées pour lunettes et carrures avec 12 paires de rouleaux, pour 120 fr. Plusieurs tours, roues et étaux, ainsi que ports-chevilles, arçhets et pédales et d'autres petits outils. — S'adresser rue de la Serre 25, au rez-de-chaussée. 12111-1

Repasseuse.

Une bonne repasseuse en linge se recommande pour de l'ouvrage à la maison. Ouvrage prompt et soigné. — S'adresser rue de la Serre 58, au pignon. 12157-2

POUR
CHASSEURS
TOURISTES
MILITAIRES

BRETELLES inusables
extra élastiques.

GOURDES
Incassables, en caoutchouc, de la contenance de 1/4, 1/2 et 1 litre.

SEUL DÉPOT
AU 7564 217
Grand Bazar du Panier Fleuri

Dépôt de potagers extra

d'une fabrique renommée à des prix exceptionnels. Achat et vente de potagers usagés. C'est à l'épicerie N. Bloch, Place du Marché. 10911-14

F. LEUZINGER FILS

1, RUE NEUVE et RUE DE LA BALANCE 7,

Ouverture de la Saison d'hiver

Les rayons de

NOUVEAUTÉS POUR ROBES

et de

Confections pour dames

sont dès ce jour au grand complet.

Très grand assortiment des DERNIÈRES NOUVEAUTÉS parues

Les nouveaux achats sont portés en compte pour le terme de St-Georges 1894. AU COMPTANT, 3 pour cent d'escompte.

Enchères publiques

Vendredi 29 septembre 1893, dès 1 heure après midi, il sera vendu sous le Couvert Communal des enchères de ce lieu: un tour à support fixe avec roue en fer, une machine à poinçonner, une machine à percer, une scie circulaire, une cisaille, un banc de charpentier, une meule, une civière, un piano, un dressoir, un fourneau émail, bureaux à trois corps, buffets, secrétaires, chi'onniers, lits complets avec descentes, lavabos, tables à coulisses, carrées, à ouvrage, de nuit, canapés, fauteuils et tabourets rembourrés, chaises placot jonc et ordinaire, banques, papitres, étagères, glaces, cadres, régulateurs, cartels, montres or, argent, chaînes or, nickel, châtelines or, grands rideaux avec galeries, lampes à suspension et ordinaires, fond de chambre et tapis moquette, draps de lits, enfourrages, bouteilles vides, ombrelle.

La vente aura lieu au comptant et conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La Chaux-de-Fonds, le 27 sept. 1893. 12324-1 Office des poursuites.

Cours de danse

ET DE BONNE TENUE

Les cours de M. Emile GUYOT s'ouvriront le 16 Octobre dans la Grande Salle des Armes-Réunies.

Cours pr demoiselles et messieurs

Cours pour enfants.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à son domicile, RUE DE LA PAIX 53 bis. 11768-8

Leçons particulières à demoiselle.

Leçons pour Sociétés.

Blanchisseuse.

Une bonne blanchisseuse se recommande pour le lavage et le repassage du linge. — S'adresser rue de la Serre n° 71, au rez-de-chaussée. 12209 2

BOULE-BANDER
RUE DE LA SERRE 45
CHAUZ-DE-FONDS

REPARATION & RÉPARATIONS
DE MONTRES EN TOUS GENRES

A VENDRE

un stock de mouvements genre anglais, à clef de 14 à 20 lignes à ponts et 1/2, platines.

Un lot de pignons de 13 à 20 lignes. Un coffre fort, une banque de comptoir avec casier et grillage, une balance Grabhorn et différents autres meubles de comptoir. 11555-3

S'adresser à M. Arthur Meyer, courtier rue du Puits 8, à la Chaux-de-Fonds.

Faire-part

à la minute, à l'Impri- morie A. Courvoisier.

Demande de

Tenancier d'un Cercle

La place de tenancier du CERCLE MONTAGNARD, à la Chaux-de-Fonds est mise au concours.

Entrée en fonctions le 23 avril (Saint-Georges) 1894. 11442-2

S'adresser pour prendre connaissance du cahier des charges, à M. Georges Du-Bois, président, du Cercle, place de l'Hôtel-de-Ville 9, qui recevra les inscriptions jusqu'au 30 septembre 1893.

Le Comité du Cercle Montagnard.

Articles d'hiver

au grand complet:

MAILLOTS pour enfants, depuis 95 centimes.

CAMISOLE et CALEÇONS pour dames et messieurs, dep. 95 c.

JUPONS. ROBETTES.

ECHARPES. PÉLERINES.

MANTEAUX. GILETS DE CHASSE.

CHALES russes et vandois.

BAS noirs et couleur.

GANTS en jersey, doublés, à 80 c.

au. 429-92

BAZAR NEUCHATELOIS

Modes — Ganterie — Corsets

Potager. A vendre un beau potager avec bouillotte. — S'adresser rue de la Cure 2, au 2me étage. 12011

Demoiselle de magasin. Une jeune ayant déjà servi dans un magasin et connaissant les deux langues cherche une place de suite. Certificats et photographie à disposition. — S'adresser sous initiales S. F. 12090, au bureau de l'IMPARTIAL. 12090-1

Démontages. On entreprendrait des démontages à faire à la maison. Ouvrage fidèle et consciencieux. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12121-1

Jeune homme. On désire placer un jeune homme de bonne conduite, connaissant le français, l'allemand et l'italien, dans un bureau ou maison de commerce quelconque. — S'adresser rue du Grenier 30, au 1er étage. 12125-1

Un jeune homme de bonne conduite fort et robuste ayant communiqué, désirant apprendre le métier de **BOULANGER** pourrait entrer de suite dans une boulangerie de la localité. 12120-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande une personne d'un certain âge pour faire un ménage d'une personne. — S'adresser rue Léopold Robert 51, au 2me étage. 12093-1

Aide-dégrossisseur. On demande de suite un aide-dégrossisseur ou à défaut un jeune homme fort et robuste. Inutile de se présenter sans preuves de moralité. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12094-1

Repasseur. On demande de suite un ouvrier repasseur. — S'adresser rue de la Paix 76, au 4^{me} étage. 12092-1

Sommelière. On demande une de bons certificats. — S'adresser à l'hôtel de la Fleur de Lis. 12118-1

Apprentis. Dans un bureau de la localité, on demande comme apprentis, deux jeunes hommes ayant reçu une bonne instruction et possédant une belle écriture. Entrée de suite. — S'adresser par écrit à Case 483, Poste restante, Chaux-de-Fonds. 12122-1

Servante. On demande pour octobre une personne propre et honnête sachant bien faire la cuisine et tous les travaux du ménage. — S'adresser chez Mme Half, rue D. JeanRichard 13, au 2me étage. 12114-4

Servante. On demande une bonne servante sachant bien cuisiner. Bons gages. 12115-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Acheveur. On demande un bon acheveur (boitier) inutile de se présenter sans preuves de moralité et capacités. 12134-4 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer au rez-de-chaussée du n° 2 de la rue du Parc, des LOCAUX aménagés spécialement pour comtoir ou atelier avec grandes fenêtres pour horlogers. 6364-28

Magasin. A louer de suite un beau magasin, situé à proximité de la rue Léopold Robert et de la gare, avec appartement et grandes dépendances. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 19, au 1er étage. 5737-63

Logements. A louer plusieurs beaux logements de 2 et 4 pièces bien exposés au soleil depuis 400 à 600 francs pour St-Martin 1894. 6117-49 S'adresser chez M. Albert Pécaut, rue du Progrès 61

Logement. A louer pour le 1^{er} novembre, bre prochain un logement de 3 pièces et dépendances. 12095-1 A la même adresse une grande chambre à deux fenêtres mubles et indépendantes. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer un joli appartement de 2 pièces, une cuisine et dépendances, dans une maison d'ordre. — S'adresser à M. C. R. S. Hillmann, rue du Doubs 27. 11036-1

Chambre. A louer dans une famille indépendante, à un monsieur seul. — S'adresser rue de la Demoiselle 37, au 2me étage. 12097-4

Chambre. A louer pour de suite ou mois prochain, une jolie chambre meublée. — S'adresser rue du Temple Allmand 103, au 1er étage, à gauche. 11123-1

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée à des personnes sans enfants. — S'adresser rue des Terreaux 16, au 3me étage. 12128-4

Chambre. A louer à un Monsieur, une chambre, avec pension si on le désire. — S'adresser par lettre sous initiales A. M. C. 12135, au bureau de l'IMPARTIAL. 12135-4

Chambre. A louer de suite, à des personnes d'ordre et tranquilles, une belle chambre indépendante et non meublée, située au rez-de-chaussée. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 21. 11741-1

Occasion exceptionnelle. A vendre un tour circulaire très au complet, de premier ordre. 12124-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Zither. A vendre d'occasion une très bonne zither. — S'adresser chez A. Ramseyer-Beljean, rue du Puits 3, au 2me étage. 12119-1

A vendre un buffet de salle à manger, une table à coulisses, lavabo et bois de lit. — S'adresser rue de la Serre 71, au rez-de-chaussée. 12116-1

Piano. A vendre pour cause de départ un piano usagé bien conservé. Prix modique. — S'adresser rue Jaquet-Droz 41, au 1er étage. 12117-1